Objekttyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **114 (1978)**

Heft 30

PDF erstellt am: **27.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

30

Montreux, le 6 octobre 1978

éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

et bulletin corporatif

1172

DANS CE NUMÉRO :

Tous les détails à propos du Congrès SPR

Toutes les indications pour s'y inscrire

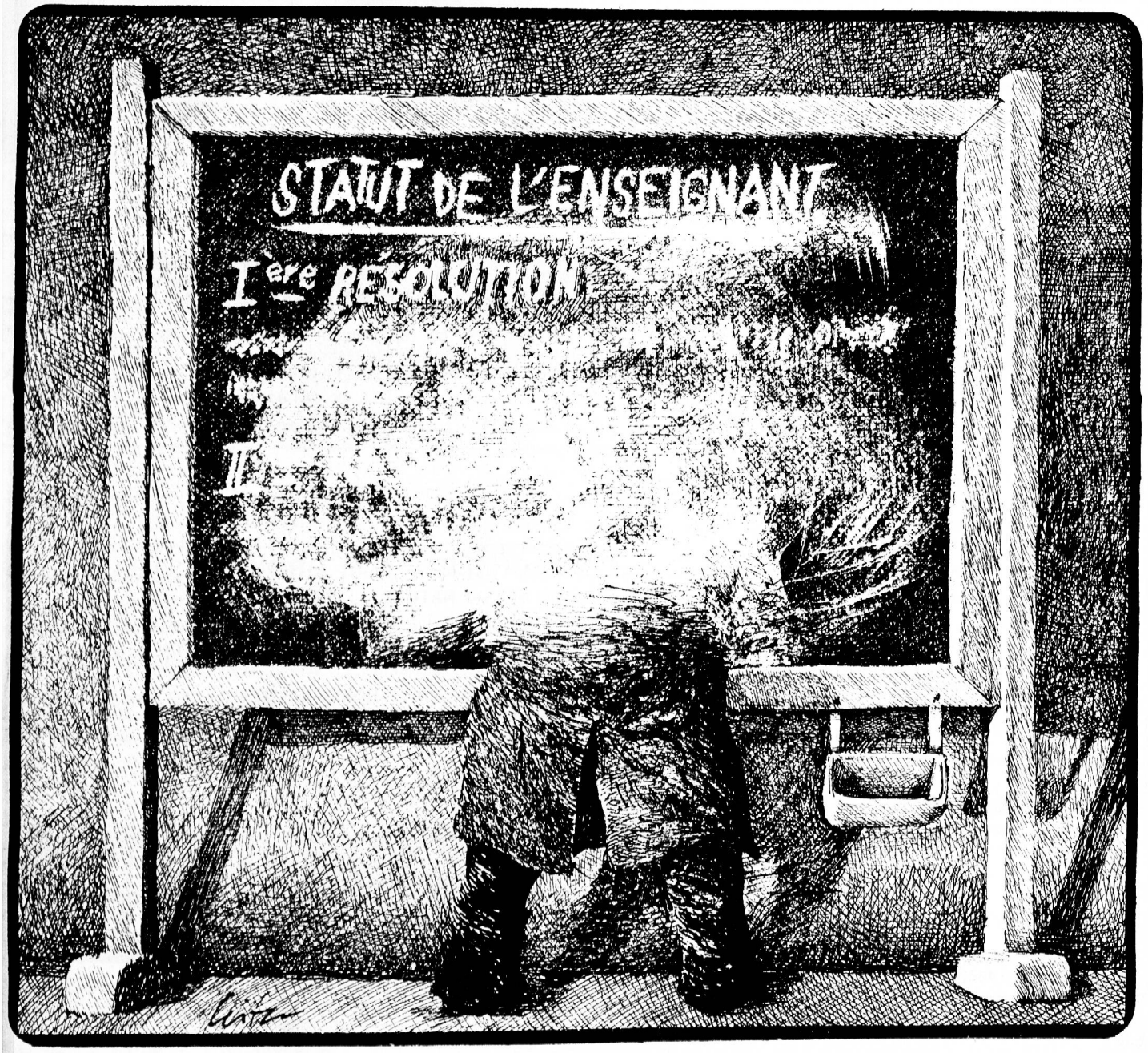

DYNAMIQUE DE GROUPE

STAGE D'INITIATION A LA MÉTHODE DE L'INTERACTION CENTRÉE SUR UN THÈME

Ce stage introduit à une méthode sécifique d'animation, où, dans chaque séance, un thème de discussion est à la source de l'interaction des participants.

Thème général : comment puis-je, au travers d'une communication vivante, approfondir mes relations avec autrui et mieux résoudre les problèmes que pose le travail dans les groupes d'adultes ou de jeunes ?

Destinataires : enseignants, ecclésiastiques, psychologues, travailleurs sociaux de toutes catégories, animateurs de groupes de parents et toutes les personnes engagées dans des fonctions d'animation et de formation.

Dates / lieux / prix :

15-19 novembre 1978 - La Tour-de-Peilz - 250 fr. + pension
3- 7 janvier 1979 - St-Antoni/Fribourg - 265 fr. + pension
2- 6 juillet 1979 - St-Antoni/Fribourg - 265 fr. + pension

Stage de perfectionnement :

12-16 mars 1979 - St-Antoni/Fribourg - 265 fr. + pension

Animation :

Dr Elisabeth Waelti, animatrice formée par WILL.
Arnold Jaccard, animateur permanent au FAR.

Inscriptions et renseignements suppl. :

FAR - Centre de formation à l'animation des groupes et aux relations humaines, case postale 2044, 1002 Lausanne ou Pro Juventute - Galerie Saint-François B, 1003 Lausanne.

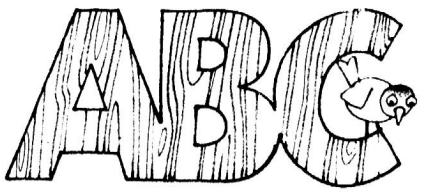

de la nutrition des plantes et de la fumure

Petit manuel illustré pour tous ceux qui aiment et qui soignent les fleurs et les plantes, et qui en jouissent. — Une documentation adéquate pour votre enseignement !
Commandez cette brochure au moyen du bon ci-dessous. Nous vous procurerons volontiers et gratuitement quelques exemplaires tant qu'il en restera en stock (expédition tous les 15 jours).

BON pour l'ABC de la nutrition des plantes et de la fumure

Nombre d'exemplaires désiré : ..... en allemand
..... en français
Niveau d'enseignement : .....
Nom/prénom
Ecole
Rue
Nº postal/localité

A adresser à : **LONZA S.A.,** Département CAPR, Case postale, **4002 Bâle.**

Armorial des communes vaudoises

poster 62/92 cm représentant en couleur tous les écussons des 385 communes classées par district.
Veuillez m'envoyer ____ ex. de l'édition sur papier parchemin Fr. 28.90
____ ex. de l'édition standard Fr. 14.80

Editions Ketty & Alexandre, 1041 St-Barthélemy

CHALETS pour **GROUPES** 30-60 lits
SKI - NATURE - SPORTS
Chambres 1 à 4 lits - 2 salles d'activités - 2 chalets :
ZINAL : ski, piscine LES MARÉCOTTES : ski, zoo
Sans pension : Fr. 6.— / avec pension Fr. 23.—
Documentation : **HOME BELMONT,** 1923 Les Marécottes

VAUDOISE ASSURANCES
Mutuelle Vaudoise + Vaudoise Vie

Sommaire

CONGRÈS SPR
Renseignements et inscriptions 804
LA SPR UNE ET DIVERSE
Pléthore ou pénurie ?
Vaud 812
Genève 816
Neuchâtel 824
Jura 826
Fribourg 829
Valais 830
ÉDITORIAL
Langue II : valse hésitation 803
COMITÉ CENTRAL
Tous à Fribourg 808
En marge du Congrès 808
La chronique du groupe de réflexion 809
Le groupe de réflexion a-t-il bien réfléchi ? 810
Un nouveau pas vers la coordination 810
Congrès de la FIAI 811
VAUD
Résolutions du Congrès SPV 812
Communiqué 813
Congrès de Fribourg 813
Les chœurs des jeunes 813
CEMEA 814
SSMG 814
GENÈVE
Assemblée générale 816
Français 816
L'enseignement spécialisé 817
A tête reposée 818
De l'égalité des chances... 819
Perdu, trouvé, égaré 820
Qui, pourquoi, comment ? 820
Equipes pédagogiques 821
L'écoute, l'oreille, le langage 822
CIA 822
NEUCHÂTEL
Assemblée générale 824
Contacts multicolores 825
A propos de sclérose 825
EP/SPN 825
Des fleurs pour le Jura 826
JURA
Le CC travaille pour vous 827
A propos du Congrès SPR 828
Centre de perfectionnement 828
FRIBOURG
Congrès SPR 829
DIVERS
Télévision éducative 830

éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin corporatif (numéros pairs) : François BOURQUIN, case postale 445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs) :

Jean-Claude BADOUX, En Collonges, 1093 La Conversion-sur-Lutry.

Comité de rédaction (numéros impairs) :

Lisette Badoux, chemin des Cèdres 9, 1004 Lausanne.

René Blind, 1411 Cronay.
Henri Porchet, 1166 Perroy.

Administration, abonnements et annonces : IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux, av. des Planches 22, tél. (021) 62 47 62. Chèques postaux 18 - 3 79.

Prix de l'abonnement annuel :

Suisse Fr. 38.— ; étranger Fr. 48.—.

Editorial

Langue II : valse-hésitation !

Le problème de l'enseignement précoce de l'allemand dès la 4e année primaire refait la « une » de l'actualité pédagogique de Suisse romande. Ce n'est pas la première fois. Oserions-nous souhaiter que cela soit la dernière ?

Rappelez-vous !

Il y eut d'abord, au début de cette décennie, les conclusions de la commission Gilliard qui préconisait l'introduction de l'apprentissage d'une langue étrangère dès la 3e année. Puis le relais pris par la commission Basset.

Fin des premières études, début de la première querelle : allemand ou anglais ? Objet vite tranché, solidarité et nécessités confédérales bien comprises, décision : l'allemand.

Puis il y eut la création de CORIDAL, présidée par le coordinateur fraîchement désigné en la personne de M. J.-B. Lang. Il s'agissait d'affiner les données, de « choisir » une méthode. Les décisions tombent relativement rapidement : introduction en 4e année, préférence à la méthode Petit.

Fin de la deuxième phase, début de la deuxième querelle : Petit ou Montani ? Chacun se souvient du réquisitoire de l'Institut pour l'étude de l'allemand de l'Université de Fribourg (mars 1976) et de la réponse de l'auteur incriminé, M. Petit. Dans un tel climat, mieux valait abandonner l'une et l'autre des méthodes en présence. Ce qui fut fait. Le rapport-cadre de CORIDAL (octobre 1976) permet un nouveau démarrage de l'opération allemand : créer un cours romand. Juin 1978 voit la Conférence des chefs de départements donner feu vert à la création d'un comité chargé de la rédaction de ce cours romand pour les degrés 4, 5 et 6, la méthode Vorwärts devant prendre le relais pour la fin de la scolarité obligatoire.

Fin de la troisième phase et nouvelles difficultés : le canton de Vaud hésite quant à l'opportunité d'une introduction en 4e année et envisage de la reporter en 5e année ! La SPR de son côté estime n'avoir pas été associée aux derniers travaux et le fait savoir.

Nous en sommes donc là ! Face à cette situation, la SPR a demandé à être reçue par la Conférence des chefs de départements. Sa position n'a pas changé et peut être résumée en quelques lignes :

- *elle n'est pas opposée à l'introduction de l'allemand dès la 4e année primaire ;*
- *elle demande en revanche à être associée étroitement aux travaux de rédaction et d'examen ;*
- *elle rappelle (ce que ne dit pas le rapport final de CORIDAL) qu'elle tient au dialogue en tant que représentante des enseignants les plus directement touchés par cette opération sans d'ailleurs contester le bien fondé d'une même procédure avec les enseignants secondaires qui assureront la continuité (ce que prône en revanche le rapport final de CORIDAL).*
- *elle conteste fermement les allégations de certains responsables selon lesquels la SPR douterait de la compétence des maîtres primaires dans ce domaine. Tout est affaire de formation, donc de crédit ;*
- *elle est prête à négocier l'intégration de l'allemand dans la grille-horaire mais elle n'a pas de solution toute prête, ce que prétend, à tort, le même rapport de CORIDAL.*

Pour le reste, les positions SPR avancées dans l'éditorial de l'« Educateur » No 18/77 restent valables.

A quand donc la prochaine étape ? Nul ne saurait le dire avec précision !

F. Bourquin.

34e CONGRÈS SPR 1978, FRIBOURG

Le statut de l'enseignant

Appel du président SPR : toutes, tous à la landsgemeinde de la SPR !

Nous les entendons fréquemment ces arguments désabusés au sujet des congrès : les « à-quoi-ça-sert ? », les « je-ne-veux-pas-perdre-mon-samedi ! », les « de-toutes-façons-y-font-ce-qu'ils-veulent ! », les « je-ne-connais-personne », les « c'est-vieux-jeu-les-congrès ! » fusent dans les salles des maîtres et cette attitude démissionnaire pourrait être inquiétante si les participants aux derniers congrès n'étaient pas là pour corriger le tir.

Il est faux de prétendre que les résolutions des congrès restent lettres mortes. La carrière du rapport «vers une école romande » est évidente ; les résolutions fondant notre politique en matière d'éducation permanente des enseignants se réalisent point par point depuis 1970 ; le thème du dernier congrès « L'école, perspectives nouvelles » sert de trame à toutes nos interventions et les conclusions des congressistes de 74 sont négociées actuellement au niveau fédéral. (Modification des articles constitutionnels concernant l'enseignement et examen de la situation des écoles primaires en Suisse.)

Alors, un samedi tous les quatre ans pour infléchir la politique scolaire, pour donner un axe de marche à nos représentants, ce n'est pas trop demander ; ce n'est pas de trop pour bâtir l'avenir de notre profession.

D'autant plus que le grand rassemblement des enseignants romands ne secrète pas l'ennui. Certes, il y a le temps de la réflexion sur un texte peut-être ingrat, mais il y a aussi les prises de parole passionnées, l'ambiance chaleureuse, cordiale, fraternelle, le dialogue qui s'instaure entre collègues de cantons ou de secteurs différents.

Et puis, il y aura l'accueil de nos amis fribourgeois qui, plus que quiconque, ont conservé ce sens de la fête qui fait si cruellement défaut à la plupart d'entre nous. Fribourg, vous connaissez ? Laissez-vous donc conquérir par son charme discret, soyez des nôtres à la landsgemeinde de la SPR, et participez aux manifestations préparées pour vous !

Jean-Jacques Maspéro.

34e CONGRÈS SPR 1978, FRIBOURG

PROGRAMME GÉNÉRAL

Jeudi 16 novembre 1978

10.00 Réunion du bureau exécutif de la SPR

15.00 Réunion du comité central de la SPR et de la commission de rédaction du rapport

Vendredi 17 novembre 1978

10.00 Café de l'Epée
Assemblée des délégués de la SPR

11.45 Café de l'Epée
Apéritif offert par la Société pédagogique fribourgeoise

12.30 Café des Tanneurs
Repas

15.00 Café de l'Epée
Assemblée des délégués SPR, séance de relevée

16.00 Café de l'Epée
Conférence de presse

17.00 Eglise de Saint-Jean
Concert avec la participation du chœur des XVI
Hommage à Maurice Carême par Pierre et Mousse Boulanger

20.00 Hôtel de la Croix-Blanche, Marly
Banquet des invités et des délégués

Samedi 18 novembre 1978

10.00 Aula de l'Université
Ouverture du congrès et séance officielle
Discussion du rapport « Le statut de l'enseignant »

12.30 Hôtel de la Gare, Guin et Eurotel, Fribourg
Banquet officiel

15.00 Aula de l'Université
Séance de relevée

18.30 Repas en commun

20.30 Eurotel
Soirée récréative avec la « Chanson de Fribourg »
Bal du congrès

34e CONGRÈS SPR 1978, FRIBOURG

Renseignements généraux et inscriptions

La Société pédagogique fribourgeoise, le comité d'organisation du 34e congrès, le comité central de la Société pédagogique romande souhaitent à chacun une très cordiale bienvenue à Fribourg les 16, 17 et 18 novembre prochains.

Le comité d'organisation travaille à plein régime. Tout se présente donc sous les meilleurs auspices pour assurer la réussite de ce grand rassemblement des enseignants primaires romands.

Le rapport « Le statut de l'enseignant » fera certainement parler de lui et les premières réactions enregistrées permettent de penser que les débats seront animés à souhait.

Il est donc temps de vous inscrire. Vous êtes attendus. Vous trouverez le bulletin de versement nécessaire dans le présent numéro de l'« Educateur ».

Adresse générale

Pour toute correspondance ou appel téléphonique, veuillez vous adresser à

M. Claude OBERSON
président SPF
1718 **DIRLARET**
Téléphone (037) 38 17 46.

Logement

Toute demande de logement doit faire l'objet d'une démarche écrite ou téléphonique à l'adresse ci-dessus jusqu'au 3 novembre 1978. Cette remarque ne concerne pas les invités, les délégués SPR, les membres du comité central SPR et de la commission de rédaction dont le séjour est organisé d'office dans les limites de leur participation prévue par le programme général.

Le comité d'organisation peut mettre à la disposition des congressistes qui souhaiteraient passer une ou deux nuits à Fribourg des chambres à un ou deux lit(s) au prix de Fr. 30.— à 50.— la nuit.

Repas

Le repas de midi (samedi) sera servi dès 12 h. 30 à l'Hôtel de la Gare de Guin (déplacements collectifs en autocars). Le menu en est le suivant : assiette campagnarde, consommé mimosa, rôti de porc, garniture, biscuit glacé aux fruits, café. Prix, sans boisson : Fr. 22.—.

Le repas du soir (samedi), sera servi dans un restaurant de Fribourg. Prix Fr. 25.—.

Transports

Pour ceux qui viennent en train, signalons que l'Université se trouve à proximité immédiate de la gare. Il suffit de prendre à gauche en sortant de la gare et de suivre les flèches de balisage.

Pour ceux qui viennent en voiture, ils voudront bien emprunter l'autoroute et la quitter à la sortie « Fribourg-Nord ». Un parking leur est réservé au stade Saint-Léonard. Le transport, de ce parking sur les lieux du congrès, se fera gratuitement par bus.

Le rapport et la séance officielle

Vous venez de recevoir ou vous allez recevoir le rapport « Le statut de l'enseignant ». Vous allez le lire. Que vous approuviez ou que vous désapprouviez les idées qu'il contient, le congrès vous concerne.

Il n'est pas réservé aux orateurs professionnels ou aux habitués des comités. La parole doit revenir en premier lieu à ceux qui, quotidiennement, sont aux prises avec la réalité d'une classe et tous les éléments qui gravitent autour de notre métier.

Parlez-en entre vous ! Réunissez-vous ! Mettez-vous d'accord pour une intervention commune. Il importe que les thèses proposées soient discutées.

Il s'agit en l'occurence de propositions et non pas de positions déjà définitivement arrêtées qu'il s'agirait d'accepter passivement.

Votre avis doit être déterminant. N'hésitez surtout pas à intervenir au cours des débats.

A propos du rapport, une adresse :

Nicolas Kolly, rue Weck-Reynold 21, 1700 Fribourg, tél. (037) 26 54 52.

Comment vous inscrire ?

Une procédure unique a été mise au point. Il vous suffit d'utiliser le bulletin de versement encarté dans le présent numéro de l'« Educateur ». *Vous avez trois possibilités :*

1re possibilité : *vous versez Fr. 22.—*
et vous participez au repas de midi.

2e possibilité : *vous versez Fr. 47.—*
et vous participez aux repas de midi et du soir.

3e possibilité : *vous versez Fr. 25.—*
et vous participez au repas du soir.

Dès réception de votre versement, il vous sera envoyé la carte de fête et le ou les bon(s) de repas.

Demandes de congé

Les collègues qui travaillent le samedi matin procèdent selon les modalités en vigueur dans leur canton étant entendu que la SPR a demandé toute facilité sur ce point aux Départements de l'Instruction publique de Suisse romande.

Attention

Les invités, les délégués SPR (AD), les membres du comité central SPR et ceux de la commission de rédaction sont inscrits d'office au congrès. La procédure d'inscription décrite dans le présent chapitre ne les concerne pas. *Seule une demande de logement supplémentaire de leur part leur impose une démarche auprès du comité d'organisation.*

COLLÈGUES, VOUS ÊTES ATTENDUS A FRIBOURG, PARTICIPEZ MASSIVEMENT A CE 34e CONGRÈS !

Comité central

Enseignants romands, Tous à Fribourg les 17 et 18 novembre !

A Fribourg aura lieu le congrès de notre association romande, notre SPR. Venus du Locle, venus de Versoix, venus de Sion... les enseignants romands, nombreux s'ils le veulent, se retrouveront pendant deux jours.

Il y a 4 ans, Genève accueillait notre congrès. Plus de mille enseignants se réunissaient pour créer des liens, pour réfléchir et élaborer une politique pour nos associations professionnelles. Pour Fribourg et Valais surtout, c'était un peu la découverte et la nouveauté. Dans la gaieté et la détente, ce fut l'occasion, pour chacun, de faire connaissance avec des gens au parler et aux manières différentes, mais tous intéressés par des problèmes semblables.

Il y avait, bien sûr, la table des Vaudois, des Valaisans... mais au gré des heures, il y eut des échanges et une amitié naissante. Ceux qui ont senti cette chaude ambiance ont déjà pris leur billet pour Fribourg et se réjouissent de se rencontrer. Qu'ils sachent que le comité d'organisation travaille peur eux et pour tous ceux qui voudront les rejoindre. Salles, chambres d'hôtel, divertissements se préparent au bord de la Sarine. Petits ponts aussi, échoppes, rues pavées, ruelles en pente, fenêtres d'autrefois, toits, remparts, échaugettes du temps passé se font plus pittoresques et plus accueillants.

Depuis deux ans bientôt, un groupe de maîtres travaille à la préparation de ce qu'il est convenu d'appeler « le rapport ». Il s'agit, en fait, de l'étude d'un sujet qui s'achève par la publication d'un ouvrage.

En 1966, la SPR publiait « Vers une école romande » elle donnait ainsi le coup d'envoi à une réflexion et à une coordination des efforts en matière de programme scolaire et de pédagogie appliquée dans toute la Suisse romande.

En 1970, « l'éducation permanente des enseignants » contribua à promouvoir l'idée d'un perfectionnement des maîtres tant sur le plan culturel que professionnel. C'est depuis cette époque que les rencontres d'enseignants se sont multipliées et que des centres de perfectionnement ont vu le jour.

En 1974, avec « L'Ecole perspectives nouvelles », ce fut l'occasion de redéfinir notre institution tout en essayant toujours davantage de la placer au service des enfants.

Tous ces sujets ont été discutés entre collègues dans le cadre des écoles, des salles des maîtres, à la récréation, dans les réunions de section et, finalement, dans le cadre des congrès où des résolutions votées ont permis de déterminer les grandes lignes de la politique à suivre par nos associations cantonales et le comité central de la SPR.

Le sujet choisi pour le congrès de Fribourg traitera du STATUT DES ENSEIGNANTS.

Quelles contraintes, quels devoirs légaux, quelles obligations morales, quelles charges inévitables font de notre profession ce qu'elle est ? Qui sommes-nous ? Pauvres ratés, serviteurs dociles d'une communauté, citoyens responsables et actifs d'une société démocratique... ? Voilà quelques questions auxquelles il nous sera donné de réfléchir à la lecture du rapport 78 que chacun recevra au début du mois d'octobre.

La SPR a choisi un sujet qui ne traitera pas en premier lieu de l'enfant et de son école, mais de l'enseignant d'abord. Cette option à caractère corporatif ne doit pas cacher que le souci des maîtres demeure lié à l'enfant. Il convient néanmoins, pour accomplir notre tâche, de tenter de découvrir qui nous sommes, de découvrir le rôle que nous jouons en réalité et de connaître les limites et les contraintes que la société détermine dans notre profession.

C'est alors qu'il nous appartiendra de proposer les correctifs que nous jugerons nécessaires pour notre équilibre comme pour celui des élèves dont nous avons la charge.

D. P.

EN MARGE DU CONGRÈS DE FRIBOURG (fin)

Le statut de l'enseignant et la récession

ÉCOLE ET RÉCESSION - Compressions budgétaires

Poursuivons notre réflexion sur un terrain plus pratique, je veux parler **des compressions budgétaires** touchant au fonctionnement de l'école.

Le secteur le plus touché semble être celui **des moyens audio-visuels** (72,3 % de réduction à Genève). De gros efforts avaient été consentis juste avant la récession ; ils n'ont pu être poursuivis faute de moyens.

Certes, dans certains cantons, **on ne remplace plus les livres usagés** par mesure d'économie, mais je soupçonne ces initiatives d'être purement démagogiques. On prouve ainsi aux parents que l'école fait des économies. Les conséquences financières de ce genre de décision sont sans commune mesure avec l'ampleur des budgets des DIP.

En revanche, certains équipements audio-visuels coûteux représentent des postes importants dans les dits budgets.

La télévision éducative, qui fait ses pénibles débuts en Suisse romande, a toutes les peines du monde à s'imposer, particulièrement en raison du manque de moyens de réception. **Le nombre d'équipement** de réception actuellement en service **est dérisoire** dans le secteur primaire et nous avons de bonnes raisons de penser que nous resterons encore longtemps des sous-développés dans ce domaine.

Un autre **champ d'économies possibles** intéresse les responsables : celui des recyclages. Pour les autorités, la tentation est grande de procéder aux opérations de recyclage en dehors de l'horaire scolaire, quand ce n'est déjà fait ! Pourtant, **les justifications d'un recyclage compris dans l'horaire scolaire** ne manquent pas — ces justifications ayant été énoncées dans

l'« Educateur » N° 20, p. 531, nous n'y reviendrons pas.

Un retour au cantonalisme

Bien qu'il soit pratiquement impossible de le démontrer, il semble que la récession ait provoqué un certain retour au cantonalisme, **à un repliement sur soi** qui, du reste, n'est pas propre au secteur de l'instruction publique.

Donnons encore une fois la parole aux auteurs de « La Suisse ou le piège des certitudes ».

« L'économie, elle, ignore les frontières politiques. Les accusations lancées contre les multinationales montrent, entre autres choses, que **les pays eux-mêmes,** grands ou petits, **craignent un affaiblissement de leur souveraineté.** A combien plus forte raison les mouvements de capitaux et de main-d'œuvre, les concentrations d'entreprises enfin, ne se moquent-ils pas de **nos compartimentages !** L'autonomie cantonale n'apparaît-elle pas trop souvent comme **un prétexte** et comme **un argument ?**

» Les associations économiques, lorsqu'elles craignent une intervention de « Berne » dans leurs affaires, **appellent régulièrement les fédéralistes** à réagir contre ses abus. Or, c'est de bonne guerre ; mais il se trouve que les mêmes associations, lorsqu'elles recherchent un interlocuteur, lorsqu'elles veulent exercer leur influence aux niveaux de la législation comme de l'exécution, **consacrent évidemment l'irréversible prééminence de l'Etat central.** »

Il se trouve que nous, gens d'école, n'avons pas la puissance de **ces associations économiques** et que nos autorités locales n'ont pas à se soucier d'une quelconque **rentabilité.**

Les lenteurs de la coordination scolaire et les obstacles qu'elle rencontre sont là pour le prouver. **Le temps nous donnera toutefois raison** car, « si les électeurs **se méfient** de l'autorité, quel que soit le niveau, ils ne comprennent **pas non plus les disparités** qui subsistent encore de Genève à Romanshorn. Qu'un écolier suive tel programme ici, tel autre là ; que les vacances ne coïncident pas ; **qu'on gaspille** — tel est le terme constamment employé — qu'on gaspille de l'argent pour éditer des manuels différents, cela ne s'appelle pas richesse et variété des expériences, ni diversités de nos cultures, mais **scandale et concurrence absurde.** »

Conclusion

Avec ou sans récession, l'école **reste un élément fondamental de notre civilisation.** Pour paraphraser Denis de Rougemont, et avant d'avoir été muselé par la Berufsverbot, nous dirons que « l'**Avenir est doublement notre affaire** ». Il l'est par notre qualité de citoyen à part entière, il l'est encore par notre fonction d'éducateurs. Une seule conclusion s'impose ; il faut qu'ensemble, nous nous efforcions de faire toujours mieux connaître les problèmes de l'école puisque l'école n'a pas les moyens de se faire connaître en se prévalant de résultats économiques immédiatement perceptibles. Or les gens d'école, entre autres qualités, possèdent à un haut degré celui de **la modestie** qui les empêche par une sorte d'autocensure, de procéder verbalement ou par écrit à la défense et illustration de leur activité. L'école ne devrait donc plus être la deuxième grande muette du pays, mais lutter sans relâche pour se mieux faire connaître, et pour faire comprendre à tous les Suisses **qu'elle est la meilleure garantie du maintien de leur niveau de vie actuel et de leurs libertés démocratiques.**

J.-J. Maspéro.

LA CHRONIQUE DU GROUPE DE RÉFLEXION

Enfin des mathématiques !

Interview du professeur Mathubu, prix Nobel de mathématiques, par un membre du Groupe de Réflexion.

J. J. — Professeur Mathubu, j'ai sous les yeux les nouveaux documents de travail qui permettent à nos élèves de sixième et de Romandie de faire, enfin, des maths de haut niveau. Vous voudrez bien accepter que je commence par rendre hommage à votre immense génie, génie qui explose littéralement de la première à la dernière page de votre œuvre.

Professeur Mathubu. — Oui, Salvador Dali, à qui je soumettais récemment mes nouvelles brochures de maths, me disait à peu près la même chose : il trouvait absolument géniale la manière dont s'articulent la méthodologie, la brochure et les fiches, dans une triple néantisation, souplement aconceptuelle et néo-surréaliste.

J. J. — Ce qui m'a personnellement séduit, entre autres innovations prodigieuses, c'est l'absence de table des matières dans les documents destinés à l'élève.

Prof. Mathubu. — Ah oui ! Il était indispensable de supprimer ces survivances, qui auraient pu laisser supposer une suite logique dans l'édification mathématique. N'est-ce pas, il est indispensable que la progression mathématique s'insère dans un champ nettement incohérentiel...

J. J. — Pouvez-vous, à l'intention de nos lecteurs, vous expliquer ?

Prof. Mathubu. — Bien sûr ! Vous ne comprendrez peut-être pas... mais il est indispensable que l'élève ne se bloque pas avec satisfaction sur des notions simples et dépassées, relevant d'une arithmétique quasi mérovingienne.

J. J. — Un exemple ?

Prof. Mathubu. — Je ne sais pas... deux plus deux, par exemple, des notions de cet ordre, qui pourraient amener l'élève, en raison même de leur banale compréhensibilité, à s'endormir en quelque sorte sur ses lauriers !

J. J. — Donc, pas de table des matières, pas de suite logique, pas de notions trop simples ?

Prof. Mathubu. — Vous avez compris l'essentiel ! Ainsi, à la page une, vous aurez remarqué que nous commençons immédiatement avec la puissance zéro, et la puissance cinq.

J. J. — C'est une trouvaille excellente. On annonce ainsi d'emblée, en quelque sorte, que la mathématique ne doit surtout pas porter sur la réalité.

Prof. Mathubu. — Attention ! Il faut distinguer : de quelle réalité voulez-vous parler ? La mathématique est bien réelle, mais c'est une réalité transcendantale.

J. J. — Mais pourtant j'ai trouvé dans votre œuvre des petits problèmes où il est question de billes, ou bien de production de froment...

Prof. Mathubu. — Oui... ce qui pourrait sembler une concession au vulgaire, à l'utilitaire. Mais réfléchissez : les enfants ne jouent plus aux billes, aujourd'hui.

J. J. — En effet, la planche à roulettes a remplacé tout cela !

Prof. Mathubu. — Quant au froment, les enfants de sixième ne peuvent pas savoir de quoi il s'agit. Il faut que les élèves progressent dans la mathématique sans être distraits par des objets réels, ce qui risquerait de troubler le champ acon-

ceptuel dans lequel ils doivent se mouvoir.

J. J. — Quelles autres innovations, professeur, pour éviter une compréhension trompeuse ?

Prof. Mathubu. — Les symboles désorientateurs. En haut de chaque page, nous avons fait figurer deux grosses lettres ésotériques, inaccessibles à la compréhension de l'élève. Il est ainsi plongé en permanence dans le mystère, ce qui ne peut manquer d'entretenir chez lui le désir de poursuivre son étude, jusqu'à ce que le mystère soit suffisamment épais pour que puisse se faire, finalement, la première prise de conscience de la réalité transcendantale de la mathématique.

J. J. — Prodigieux ! Vous semblez défendre, professeur, l'idée que la mathématique soit ésotérique ?

Prof. Mathubu. — La mathématique est ésotérique. Et pour qu'elle le reste, il faut que, sous sa forme imprimée, elle paraisse cabalistique ! Par exemple, nous avons supprimé la croix de la multiplication et les deux points de la division.

J. J. — Pourquoi ?

Prof. Mathubu. — Parce que ces signes se sont banalisés : ils figurent maintenant sur les calculatrices de poche ! Il fallait donc leur substituer respectivement le point, pour la multiplication, et les deux barres à angle droit pour la division.

J. J. — Génial ! absolument génial !

Prof. Mathubu. — Oh... partiellement seulement. Nous aurions voulu trouver des signes pour remplacer le plus et le moins, mais nous n'avons pas réussi à nous mettre d'accord. C'est la seule ombre à notre tableau, si je puis dire.

J. J. — ... à votre triptyque !

Prof. Mathubu. — Triptyque, oui ! C'est le mot.

J. J. — Il nous faut conclure, professeur. Voudriez-vous résumer en une phrase ces nouvelles mathématiques ?

Prof. Mathubu. — Il s'agit... de pénétrer, progressivement, par un itinéraire artificialiste et incohérentiel, au cœur de l'incompréhensible.

J. J. — Et si tout cela était incompréhensible aux maîtres, aussi ?

Prof. Mathubu. — Mais... ça l'est, voyons ! Ou alors vous n'avez rien compris !

Propos recueillis par J. Jaecklé, du Groupe de Rélexion.

A PROPOS DE LA CHRONIQUE DU GROUPE DE RÉFLEXION PARUE DANS L'« EDUCATEUR » N° 28

Le Groupe de réflexion a-t-il bien réfléchi ?

Permettez-moi, cher auteurs anonymes (MM désigne-t-il le groupe ou un auteur particulier ?) de vous dire combien votre dernière interprétation de la bande dessinée de notre excellent collègue Burgler est par trop restrictive.

Vous semblez, en effet, affirmer à partir de l'histoire de Bubulle que l'enseignant généraliste « s'essoufle » après ses premières années magistrales, qu'il lui est difficile d'obtenir une quelconque chance de « promotion », en changeant d'activités, et qu'il faudra bien prévoir une politique interventionniste (de qui ?) pour maintenir en place les généralistes que nous sommes (presque) tous.

Or, vous posez mal le problème : s'il est vrai que des enseignants, parallèlement à la tenue de leurs classes, suivent des études complémentaires, s'il est vrai que des enseignants, détachés momentanément de leurs classes, entreprennent des activités annexes, il n'est heureusement pas question, pour la majorité d'entre eux, d'une part d'abandonner à vie la pratique de la classe (activité primordiale qu'ils ont choisie et pour laquelle ils se sont préparés), d'autre part de rechercher par là une promotion sociale.

Actuellement (et malheureusement pour la clarté du débat), chaque enseignant détaché de sa classe, à titre d'inspecteur, de méthodologue, de conseiller pédagogique, de chercheur, que sais-je encore, bénéficie presque ipso facto d'indemnités supplémentaires qui tendent à faire penser que la direction d'une classe est et reste une activité mineure ! Or, c'est ce principe qu'il faut changer, principe ancré dans nos esprits, et non prévoir de coûteuses et inefficaces mesures administratives, car il faudra bien qu'il subsiste envers et contre tout des généralistes...

Que prévoir alors ?

1) favoriser à tous les échelons des recyclages liés à la pratique quotidienne de la classe, encourager la formation permanente en liaison étroite avec l'exercice de la profession, éviter la recherche pour la recherche ;

2) offrir durant la « carrière » de chaque enseignant des possibilités de « faire autre chose », comme une recherche appliquée, un appui particulier, une expérience localisée, etc., ceci d'une manière MOMENTANÉE, pour garder le contact avec la réalité d'une classe et laisser ensuite une place aux suivants...

C'est pourquoi, à mon avis, si Bubulle pleure parce qu'il n'a pas (encore) trouvé la « tâche annexe » qui le détacherait de sa classe, c'est qu'il se rend compte qu'un certain (petit) nombre de ses anciens collègues occupe la place convoitée A VIE.

Permettez-moi, bien que ne faisant pas partie du groupe de réflexion, de vous proposer, ainsi qu'aux lecteurs de l'« Educateur », la méditation suivante :

— à quand les enseignants détachés de leurs classes...

a) qui accepteront de « rentrer dans le rang » après quelques années,
b) qui refuseront toute indemnité particulière (pour leur statut de détaché),
c) qui collaboreront d'égal à égal avec le maître d'école,
d) qui travailleront en se souvenant que l'élève est encore un enfant...

A QUAND CETTE ÈRE POSPÈRE DE LA PÉDAGOGIE ?

Yves Delieutraz, instituteur.

DERNIÈRE HEURE - DERNIÈRE HEURE - DERNIÈRE HEURE

Un nouveau pas vers la coordination romande

Dans sa séance du 26 septembre 1978, CIRCE III a accepté à l'unanimité le rapport intermédiaire destiné à la Conférence des chefs de départements.

Ce rapport précise que, compte tenu de l'évaluation des travaux de CIRCE, la coordination devra se poursuivre dans les degrés 7, 8 et 9, en priorité pour la mathématique, la langue maternelle, la langue II, l'histoire et l'éducation civique et, dans un second temps, pour l'environnement et l'éducation artistique.

Les sous-commissions chargées de l'élaboration des programmes devront réunir essentiellement des praticiens appartenant aux degrés de la scolarité obligatoire.

La rédaction.

L'enseignant face à la technologie éducative

Des enseignants de tous les continents étaient réunis en juillet dernier à Luxembourg sous le sigle de la FIAI (Fédération Internationale des Associations d'Instituteurs). Les débats, animés par M. J.-J. Maspéro, président de la Société pédagogique romande et président de la FIAI, étaient centrés sur les problèmes les plus actuels de la profession ; parmi ceux-ci, celui de la technologie éducative ; technologie qui, à la façon des langues d'Esope, renferme à la fois des dangers et des grands avantages pour la pratique pédagogique.

La discussion s'est basée sur l'analyse des résultats d'une vaste enquête entreprise dans tous les pays membres, sous l'impulsion d'un collègue australien. Le questionnaire soumis aux associations avait trait aux grandes catégories de problèmes suivantes :

— Politique et participation des enseignants, des autorités éducatives et des gouvernements.
— Formation des maîtres.
— Les enfants et la technologie moderne dans l'enseignement.
— Equipement et matériel.

Peut-on remplacer les enseignants par des appareils ?

Les réponses aux nombreuses questions posées qu'il serait fastidieux de reproduire ici, laissent apparaître un ensemble de préoccupations communes à tous les pays représentés. En ce qui concerne l'attitude des autorités, la crainte de voir les gouvernements utiliser la technologie éducative comme moyen de réduire le nombre de maîtres semble se dissiper : toutes les associations considèrent que les gouvernements n'utiliseront certainement pas cette technologie pour réduire l'effectif du personnel enseignant. Partout la technologie moderne semble être considérée avant tout comme auxiliaire permettant d'enrichir la didactique. Dans tous les pays concernés, le maître demeure le facteur humain primordial pour l'enfant ; le personnel technique indispensable pour l'exploitation de certains moyens audio-visuels ne saurait en tout cas pas se substituer à l'enseignant. Il semble cependant pour certains qu'il y ait un risque à long terme, que les enseignants deviennent des opérateurs d'équipement audio-visuel sans avoir la maîtrise du contenu de la matière à enseigner et de la méthodologie qu'elle nécessite. Une théorie avancée par l'OCDE envisage tout de même que l'effectif de la profession pourrait être réduit pour laisser un groupe de maîtres, très qualifiés sur le plan pédagogique, diriger un grand nombre de paraprofessionnels (techniciens en particulier).

L'accès aux moyens d'enseignement

Si la plupart des organisations reconnaissent les efforts consentis par les autorités dans l'acquisition de moyens d'enseignement modernes et leur mise à disposition du corps enseignant, des lacunes subsistent encore en ce qui concerne l'accès à ces objets. Trop souvent, les centres de documentation et les bibliothèques sont difficiles à atteindre et nombreux sont les centres existants qui, pourtant bien équipés, ne sont pas opérationnels, faute d'un personnel suffisant.

L'absence de collections décentralisées et les copies insuffisantes (films, enregistrements) désavantagent considérablement les milieux ruraux. Dans certains cas, le caractère géographique de la région est tel qu'il serait plus économique de multiplier les dépôts de matériel que de procéder à des expéditions aussi coûteuses que risquées.

Prudence et esprit critique face à la technologie éducative...

Dans sa résolution finale à l'intention des gouvernements, le congrès a tenu à préciser avant tout que l'enseignant devait, par sa vigilance et son attitude critique, demeurer le maître de la technologie éducative.

Les pouvoirs publics devront prévoir des fonds pour le développement de la technologie pédagogique dans les institutions de formation des maîtres, ceci afin de promouvoir l'aptitude de l'enseignant à choisir parmi toutes les techniques celles qui seront les plus appropriées à l'épanouissement et au développement éducatif de l'enfant.

... et à sa puissance de diffusion des idées

Plus encore pour l'écrit, les enseignants voient dans le message audio-visuel un vecteur puissant d'informations de toutes espèces. Vecteur d'ailleurs aussi insidieux que puissant, parce que manipulable. Agissant simultanément sur plusieurs niveaux de traitement de l'information, le message audio-visuel impose à son destinataire des informations beaucoup plus prégnantes. Il devient ainsi un instrument efficace pour toute intoxication psychologique ou tout endoctrinement. De tels aspects de la technologie éducative confèrent à l'enseignant une responsabilité accrue, ils requièrent de lui maîtrise, honnêteté et conscience, ainsi que le respect de la pluralité des opinions véhiculées par les moyens dont il dispose.

Ainsi, telles les langues du fabuliste grec Esope, un moyen comme la télévision ou mieux, le circuit fermé de télévision, peut devenir, selon qu'on le mette entre les mains d'un apprenti sorcier ou d'un pédagogue digne de ce nom, le plus vil des instruments d'asservissement ou le plus précieux des auxiliaires de l'éducation.

Une telle réflexion devrait d'ailleurs dépasser le seul cadre de l'école et embrasser tous les secteurs de la vie moderne notamment là où l'humain dépend de plus en plus des contraintes et caprices de la machine.

M.-A. Berberat.

CONGRÈS SPR 1978, FRIBOURG

Un thème fondamental : le statut de l'enseignant

Une date, un lieu : 18 novembre 1978, Fribourg

Tous les détails et la manière de s'inscrire dans les premières pages de ce numéro.

La SPR une et diverse

Pléthore ou pénurie ?

Régime scolaire

Notre régime scolaire changea en 1972-1973. En effet, cette année scolaire se terminait pour la première fois en été et non plus au printemps. De leur côté, les dispositions avançant de six mois le début de l'obligation scolaire devaient entraîner quelques aménagements passagers. Cela commença dans les classes enfantines qui accueillirent pendant six ans (1973 à 1978) des volées de treize mois au lieu de douze. Il en résulta évidemment une légère augmentation du nombre de classes. Ce phénomène s'est reporté d'année en année dans le degré suivant et atteint actuellement les grands élèves. L'un dans l'autre, il s'est ouvert quelque 40 classes de ce fait.

Recyclages

Le nombre des recyclages reste important. A ce sujet, il suffit de consulter le programme pour la période de septembre à octobre publiée dans l'« Educateur ».

Demandes de congé

Pour des raisons dont l'analyse précise reste à faire, les demandes de congé de longue durée ont été plus nombreuses. Le Département, plus accueillant que jadis, en a accepté 40. La Société pédagogique vaudoise ne peut que se féliciter de cette politique ouverte.

Remplacements

Régime scolaire, recyclages, demandes de congé, auxquels s'ajoutent service militaire, maladies, formation complémentaire, maternité, tout cela exige des maîtres nombreux, remplaçants pour la plupart. Lors de la dernière rentrée, le service primaire pour 424 places à pourvoir disposait de 361 enseignants. Ces chiffres varieront tout au long de l'année tant il est vrai qu'il y a des périodes sensibles, échappant à l'autorité du Département telles celles de service militaire.

Les nouveaux brevetés ont ainsi tous trouvé une place. Il a même dû être fait appel à d'autres enseignants, engagés à titre temporaire ou à l'année, des Vaudois pour la plupart. Pour la plupart, en effet, car leur nombre étant insuffisant, il a fallu frapper aux portes voisines. Quelques enseignants venus d'autres cantons, du Jura en général, travaillent ainsi actuellement dans nos classes. Profitez d'échanger quelques propos avec ces collègues dont le passage parmi nous ne sera souvent guère long, au sujet de l'école romande et de ses programmes, par exemple, que nos associations défendent toujours.

Chômage ?

C'est la question que vous vous posez certainement. Plus précisément, que se passerait-il, toutes les classes ayant un breveté à leur tête, si aucune possibilité de remplacement n'existait ? La réponse est claire : 130 collègues environ remplissant les conditions pour être nommés seraient réduits au chômage.

En conclusion, la situation se résume aujourd'hui *ainsi :*

Brevetés : *pléthore (par rapport au nombre de classes !)*

Corps enseignant primaire : *pénurie (du fait des remplacements indispensables).*

Chômage : *inexistant (dans la mesure où le breveté est prêt à accepter tout poste offert par le Département et sous réserve des jours séparant deux périodes parfois).*

Monique Schafroth.

CONGRÈS SPR 1978, FRIBOURG

Un thème fondamental : le statut de l'enseignant

Une date, un lieu : 18 novembre 1978, Fribourg

Tous les détails et la manière de s'inscrire dans les premières pages de ce numéro.

Résolutions du Congrès SPV 1978

Les diverses résolutions votées par le dernier Congrès ont été transmises à l'autorité ; elles ont aussi été l'objet principal d'un entretien avec le chef du Département de l'instruction publique. En date du 5 septembre 1978, celui-ci, M. R. Junod, nous a fait parvenir ses déterminations à leur sujet. Voici l'essentiel de cette lettre.

« 1re résolution : **Introduction d'un cours complémentaire théorique et didactique apportant aux maîtres une vision globale et approfondie du français, dans les délais les plus brefs :**

» J'ai pris acte de cette résolution, suis d'accord d'entrer en matière, et j'ai chargé M. François Bettex, chef de service de la formation et de la recherche pédagogiques, de prendre contact avec vous pour examiner si les mesures de réalisation sont possibles. »

Au sujet de la concrétisation de l'accord de principe ci-dessus, le Comité cantonal rappelle la journée d'information organisée par le Centre de perfectionnement vaudois et dont un récent « Educateur » vous a déjà entretenus.

« 2e résolution : **Le maintien de l'après-midi d'appui hebdomadaire ; une séance sur deux sous la conduite d'un animateur, l'autre étant autonome avec organisation interne :**

» Je suis d'avis que l'après-midi d'appui est lié au recyclage, qui est par définition temporaire. Il n'est pas question de le supprimer tant que le renouvellement de l'enseignement de certaines disciplines le rendra nécessaire ; il n'est pas question non plus de l'instituer indépendamment de ces recyclages. »

Le Comité cantonal ne peut que déplorer une position qu'il souhaite voir évoluer ; il restera vigilant. La nouvelle école vaudoise devrait en effet institutionnaliser l'appui, la concertation plus exactement telle que l'expérimentent et l'étudient les zones pilotes de la réforme.

« 3e résolution : **Un effectif maximum de 20 élèves par classe permettant d'appliquer efficacement les nouvelles démarches pédagogiques :**

» Je constate que la moyenne par classe, dans notre canton, est actuellement de 22,6, alors que le maximum légal est de 32. La résolution votée au congrès de votre société ne tient pas compte des données administratives, politiques et financières. »

Le Comité cantonal demande aux membres de lui indiquer les cas d'effectifs excessifs afin qu'il puisse les signaler, conseiller les maîtres concernés et agir lui-même au mieux de leurs intérêts.

« 2. EN 80 : **Les maîtres de pédagogie, méthodologie, didactique auront une expérience EFFECTIVE de l'enseignement primaire, les maîtres de psychologie auront une expérience EFFECTIVE de la psychologie scolaire :**

» Comme vous l'avez reconnu, l'esprit même de cette résolution inspire les travaux des organes chargés de concevoir l'Ecole normale 80. »

C'est avec satisfaction que le Comité cantonal prend acte que M. Junod et ses services souscrivent à l'orientation votée à ce sujet par les membres de la SPV.

Secrétariat général SPV
Paul Nicod.

Communiqué

Postes au concours

Une série de postes sont actuellement mis au concours. Nos collègues qui s'y intéressent voudront bien consulter la « Feuilles des Avis officiels ». Rappelons que le journal précité est à disposition dans les établissements publics du canton.

M. S.

Congrès de Fribourg

Notre vie quotidienne, c'est notre affaire !

LE STATUT DE L'ENSEIGNANT, thème du congrès de Fribourg, vous en découvrirez de multiples facettes dans le rapport que vous recevrez. La critique de ce rapport c'est :

— un moment pour réfléchir,
— une ouverture sur le monde,
— une décision qui vous concerne.

Des résolutions engageant notre avenir seront prises sur la base des rapports du congrès. Le 25 avril dernier, nous étions 2939 Vaudois membres de la SPR. Avec les nouveaux collègues de l'année, nous pouvons être **3000 à Fribourg !**

Soyons une majorité expressive, nous n'avons rien du mouton ! Prenons les commandes de notre barque ! Dynamisons ce sujet dans nos collèges, regroupements, sections et associations. Organisez des transports en commun par trains, cars, voitures, tandems, venez à Fribourg !

LE STATUT DE L'ENSEIGNANT, C'EST NOTRE AFFAIRE A TOUS!

La commission CFCV.

Les chœurs de jeunes : une expérience à encourager

La musique est devenue un bien de consommation accessible à tous, voire inévitable. L'enfant, plus que l'adulte, en subit les effets... ou les méfaits ! Face à cette marée, l'enseignant, qu'il soit spécialisé ou « généraliste », a bien de la peine à convaincre ses élèves de la valeur d'une musique — vocale ou instrumentale — que l'on pratique soi-même. Aussi le succès remporté à Nyon, en mai dernier, par la Rencontre des chœurs de jeunes, lors de la fête cantonale de chant, mérite-t-il d'être souligné. C'est pourquoi nous reproduisons ci-dessous, avec l'accord du comité des Chanteurs vaudois, les propos tenus par M. Léon Jordan, président du jury de ces rencontres, lors de la clôture de la fête.

C'est avec un très grand plaisir et une immense joie que MM. Roger Karth, Guy Lattion et moi-même avons accepté de participer au concert des jeunes en qualité de membres du jury. Frappés par l'enthousiasme, la sincérité, la fraîcheur et la spontanéité de tous ces jeunes chanteurs, touchés par leur souci de bien faire et de servir la musique, conscients qu'un travail sérieux et de longue haleine a été accompli par chacun, qu'il soit directeur ou choriste, nous ne saurions assez remercier, féliciter et applaudir tous ces enfants et leurs animateurs pour la réussite du concert de ce matin. Merci de tout cœur aux directrices et aux directeurs qui, entourés de l'appui de nombreux responsables œuvrant dans l'ombre, consacrent des heures et des heures à la formation musicale et chorale de leurs élèves. Merci à tous ces enfants qui, généreux dans l'effort comme dans l'enthousiasme, acceptent d'offrir à la musique une partie de leurs loisirs, réussissant par leur travail de saisissantes réalisations dans lesquelles la qualité et l'émotion se sont disputé la palme.

Auditeurs attentifs, nous avons pu apprécier les magnifiques résultats obtenus par les uns comme par les autres au point de regretter sincèrement que tous les chanteurs adultes n'aient pu partager notre joie et notre admiration.

Vous auriez dû voir, chanteurs de la Cantonale, tous ces minois réjouis, tous ces regards fixés sur le chef, attentifs au moindre désir, vous auriez dû sentir la profonde communion de tout ce petit monde vivant des minutes exaltantes, nous poussant parfois à poser nos crayons pour n'être que de simples auditeurs et vous auriez compris tout ce que la musique simplement offerte, peut nous apporter lorsqu'elle est transmise avec autant de foi, de sincérité, d'amour même.

Aussi, nous ne saurions assez remercier les responsables de l'Association cantonale vaudoise d'avoir ouvert leur grande fête à tous ces chœurs d'enfants et de nous avoir conviés à ces heures de grande joie.

Chanteurs vaudois, à l'intention de vos enfants, ces prochains jours, dans un rapport de circonstance, nous redirons notre admiration comme nous nous permettrons d'émettre quelques critiques ou de présenter quelques suggestions, mais tout en reconnaissant ce que vous avez déjà fait où que vous soyez, nous voudrions vous rendre attentifs à la chance que vous

avez. Aujourd'hui, ici à Nyon, tout au long de l'année, dans tout le canton, des enfants chantent, posant d'un seul cœur les fondements de la Cantonale de demain. Que deviendraient ces semailles printanières sans la chaleur de votre soutien. Promettez-nous donc, chers chanteurs, de tout entreprendre afin que la récolte soit belle et que jamais, ces enfants, tout comme leurs animateurs patients et dévoués, ne puissent vous reprocher quelque désintéressement que ce soit. Unissez votre effort, afin que votre pays de Vaud continue à chanter, soutenez tous les efforts de vos dirigeants, afin que la Romandie ne cesse de chanter, chantons enfin tous ensemble, afin de semer l'amour et l'amitié à tous vents, la joie et la beauté pour tous ceux qui nous ouvrent leur cœur.

Léon Jordan.

CEMEA

Les CEMEA (Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active) organisent deux stages cet automne :

NOUVEAU

Stage — Moniteurs de centres de vacances pour **jeunes enfants** (4-7 ans), du 15 au 22 octobre 1978 à Saint-George (VD).

Ce stage s'adresse à vous tous qui vous occupez d'enfants, en centres de vacances, classes vertes, jardins d'enfants, garderies...

But : fournir aux participants l'occasion de vivre pratiquement, entre adultes, des activités, des situations se retrouvant en centres de vacances, de réfléchir sur ce vécu, afin de le comprendre et d'être préparé à assumer la responsabilité d'un groupe d'enfants en vacances.

Stage — Moniteurs de centres de vacances pour enfants (7-12 ans), du 15 au 22 octobre 1978, à Saint-George (VD).

Renseignements et inscriptions :

Secrétariat du groupement vaudois des CEMEA, Pré-Fleuri 6, 1004 Lausanne. Tél. (021) 27 30 01.

As CEMEA, rue des Granges 7, 1204 Genève. Tél. (022) 27 33 35.

Françoise Clottu, Cour 11, 2023 Gorgier. Tél. (038) 55 10 37.

Jean-Pierre Rausis, ch. Prairie 2, 1920 Martigny. Tél. (026) 2 38 78.

Marianne Gilliéron.

SSMG

Publication des cours d'hiver 1978

a) **Cours de répétition pour instructeurs suisses de ski et moniteurs-SSMG de ski** 7/8. — 10.12.78 à Verbier (nº 25/fr), Davos nº 26/a), Saint-Moritz nº 27/a)
14/15. — 17.12.78 à Kleine Scheidegg (nº 28/a)

Aux cours centraux sont admis les IS et les moniteurs-SSMG de ski et les moniteurs-J+S 3 qui n'étant pas délégués ni par leur canton, ni par la SSMG, désirent faire leurs cours de répétition (J+S inclus !). Les maîtres concernés sont priés de commander les documents nécessaires auprès du président CT/SSMG.

b) nº 81a **CM-J+S 3**
nº 81b **CM-J+S 3 en relation avec cours de moniteur-SSMG et cours préparatoire au brev. ISS** — 26.-31.12 à Laax GR (2e partie : 27.2.-4.3.79 à Champéry) en langue a **et** fr.

Condition pour CM-J+S 3 et cours prép. ISS : M2-J+S avec recommandation pour le CM3 (note 3 ou 4).

Condition supplémentaire pour devenir moniteur-SSMG : avoir participé à un cours de ski de fond (86) **ou** de slalom (88) **ou** d'excursions (Grand-St-Bernard 2.-7.4.79 év. 16.-21.4.79). **Rem :** les maîtres de gymnastique n'ont pas besoin d'une attestation !

Rem : exceptionnellement les enseignants peuvent participer au cours 81b sans formation précédente de J+S. Dans ce cas une très bonne recommandation est obligatoire !

c) **Cours de moniteur de ski et de moniteur J+S et 2**

nº 82 Moniteur de ski avec la possibilité de faire le cours de perfectionnement J+S
26.-31.12, entrée au cours le soir, langue : a Grimmisalp BE. Prière de remarquer sur la carte d'inscription : 82a = J+S-CP, 82b = C sans J+S.

nº 83 Moniteur de ski avec la possibilité de faire le cours de perfectionnement J+S
26.-31.12, entrée au cours l'après-midi, langue : fr Champéry VS. Prière de remarquer sur la carte d'inscription : 83a = J+S-CP, 82b = cours sans J+S.

nº 84* Formation de moniteur 1 et 2, cours de perfectionnement J+S
26.-31.12, entrer au cours le midi, langue : a Seebenalp SG

Condition pour le CM 1 : maîtrise du virage parallèle. **Condition pour le CM 2 :** avoir obtenu dans le cours 1 la recommandation 3 ou 4. Prière de remarquer sur la carte d'inscription : 84a = CM1, 84b = CM2, 84c = CP (avec l'indication de la catégorie de moniteur !).

nº 85 Moniteur de ski avec la possibilité de faire le cours de perfectionnement J+S
26.-31.12, entrée au cours le soir, langue : fr et a, Les Diablerets VD
Prière de remarquer sur la carte d'inscription : 85a = J+S-FK, 85b = cours sans J+S.

nº 86 Ski de fond, formation de moniteur J+S 1 **et** 2, J+S-CP **et** perfectionnement **sans** J+S
27.-31.12 (CM2 : 26.-31.12), langue : a et fr, Les Breuleux BE

Condition pour M1 : pas glissé diagonal. **Condition pour M2 :** avoir obtenu dans le cours 1 la recommandation 3 ou 4. Prière de remarquer sur la carte d'inscription : 86a = CM1, 86b = CM2, 86c = J+S-CP, 86d = enseignement **sans** J+S. (Un groupe de débutants sera éventuellement mis sur pied !)

nº 87 Formation de moniteur 1, et cours de perfectionnement J+S
26.-31.12, entrée au cours le soir, langue : a, Hospenthal UR

Condition : maîtrise du virage parallèle. Prière de remarquer sur la carte d'inscription : 87a = CM1, 87b = J+S-CP (avec l'indication de la catégorie de moniteur !).

nº 88 Cours spécial de slalom et acrobatique de ski
26.-31.12, entrée au cours l'après-midi, langue : a, Elm GL
Condition : très bonne technique de ski avec maîtrise de godille.

nº 89 Cours de perfectionnement, réservé aux moniteurs 2 J+S
26.-31.12, entrée au cours l'après-midi, langue a fr, Laax GR

Le cours convient particulièrement bien à une préparation pour le cours de formation de moniteur J+S 3. Prière d'indiquer à l'inscription la catégorie.

---

* Un autre cours CM2 aura lieu à Andermatt (2.-7.4.79).

nº 90 Moniteur de ski avec la possibilité de faire le cours de perfectionnement J+S
26.-31.12, entrée au cours le soir, langue : a, Sörenberg LU
Prière de remarquer sur la carte d'inscription : 90a = J+S-CP, 90b = cours sans J+S.

nº 91 Cours de moniteur de ski, possibilité de formation moniteur J+S ou CP-J+S
26.-31.12, entrée le matin, langue : it, Airolo TI

Le cours est réservé aux enseignants du canton du Tessin. Prière d'indiquer sur la carte d'inscription : 91a = CM1, 91b = CP-J+S, 91c = cours sans J+S.

nº 92 Randonnée à ski, « La Haute Route du Jura » / De Genève à Macolin sur les lattes de fond
26.-31.12, langue : fr a, Jura

Exigences : une bonne condition physique et psychique ; équipement personnel de ski de fond ou de ski de randonnée. Prière de demander des informations précises auprès du directeur responsable, Frank Baumeler, «Riant-Bocage», 4280 Meyriez, tél. (037) 71 17 60.

Délai : pour les cours centraux nºs 25-28 : 15 octobre 1978 ; pour tous les autres cours d'hiver : 31 octobre 1978.

REMARQUES :

1. Ces cours sont réservés aux membres du corps enseignants des écoles officielles, ou reconnues (les maîtres des écoles professionnelles inclus).
2. Les maîtresses ménagères et de travaux à l'aiguille, les institutrices d'un jardin d'enfants peuvent être admises aux cours, pour autant qu'elles participent à l'enseignement du sport.
3. Si le nombre de places disponibles est suffisant, les candidats au diplôme fédéral d'éducation physique et au brevet secondaire sont admis aux cours.
4. Le nombre de participation est limité pour tous les cours. Les maîtres inscrits recevront, **une quinzaine de jours après la fin du délai,** un avis leur signalant si leur inscription est acceptée **ou** refusée.
5. Dans tous les cours (J+S inclus !) seule une petite subvention de logement et de pension (Fr. 15.— par jour et Fr. 15.— par nuit) sera versée aux participants. Les frais de voyage ne seront pas remboursés.
6. Dans les cours de moniteur J+S 2 et 3 il faut indiquer sur la carte d'inscription la note technique et celle de la recommandation du cours J+S précédé.
7. Les incriptions tardives ou incomplètes (par exemple sans attestation des autorités scolaires) ne pourront pas être prises en considération.

INSCRIPTIONS :

Toujours au moyen d'une carte d'inscription (bleue : fr, rouge : a) auprès du président de la CT/SSMG, Hansjörg Würmli, Schlatterstr. 18, 9010 St-Gall. Les cartes d'inscription peuvent être obtenues auprès du président cantonal (voir l'adresse dans la revue Nº1 de l'EP).

CONGRÈS SPR 1978, FRIBOURG

Un thème fondamental : le statut de l'enseignant

Une date, un lieu : 18 novembre 1978, Fribourg

Tous les détails et la manière de s'inscrire dans les premières pages de ce numéro.

ATTENTION: MODIFICATIONS DU PLAN DE PARUTION

Suite à diverses circonstances et notamment à la parution d'un numéro suisse en collaboration avec le SLV, l'alternance des numéros à caractère pédagogique et corporatif est modifiée comme suit :

NUMÉRO 30, PARUTION 6 OCTOBRE : numéro corporatif, comme prévu au plan de parution.

NUMÉRO 31, PARUTION 13 OCTOBRE : devient numéro corporatif et sera consacré à la relation du Séminaire de Chexbres. La matière de chaque chronique cantonale **est limitée à 1 page,** le rédacteur cantonal décidera souverainement ! Délai d'envoi aux rédacteurs cantonaux pour ce numéro : 29 septembre 1978.

NUMÉRO 32, PARUTION 20 OCTOBRE : devient numéro pédagogique et sera exclusivement consacré aux problèmes suisses en collaboration avec la « Schweizerische Lehrer Zeitung ». **Aucun autre article ne pourra y paraître.**

Dès les Nºs 33 (pédagogique) et 34 (corporatif), reprise normale de l'alternance des numéros.

La rédaction romande.

Rédactrice de la rubrique vaudoise :
Mlle Monique Schafroth, 13, Praz-Bérard, 1844 **Villeneuve.** Tél. (021) 60 12 09.

La SPR une et diverse

Pléthore ou pénurie ?

Nous serions tentés de dire qu'il s'agit d'un dialogue de sourds ou alors que les termes de l'alternative sont mal posés.

En effet, à Genève, si l'on est préposé de près ou de loin aux finances de l'Etat et à leur gestion, on gémit que l'instruction publique coûte trop cher. Et qu'il y a trop d'enseignants : 1000 élèves de moins par an, divisons par 25 (nombre moyen d'écoliers par classe) on obtient 40. Et voilà, par un calcul simpliste de quoi économiser 40 postes d'enseignants...

Si par contre on travaille dans l'enseignement, on sait bien qu'il reste fort à faire pour organiser mieux l'école primaire et offrir à chaque élève « l'occasion de son plus grand progrès » (cf Rapport Perspectives Nouvelles 1974).

Mais pour aborder sérieusement ce sujet, il faut le faire chiffres en mains. Or nous n'avons pas encore obtenu à ce jour la convocation de la commission DEP/SPG sur l'emploi, qui nous aurait permis de recueillir des indications précises sur l'état actuel de la pénurie ou de la pléthore d'enseignants primaires à Genève.

Ce n'est que lors de la séance de délégations du 26 septembre que nous pourrons obtenir ces renseignements. Dans ces conditions, le comité SPG reporte à la quinzaine prochaine sa participation à « la SPR une et diverse » et prie les collègues des autres cantons de bien vouloir patienter jusque-là pour établir des comparaisons.

Pour le comité :
L.U.

Assemblée générale de la SPG

LUNDI 16 OCTOBRE, 20 h.

(Salle à préciser : une convocation personnelle vous sera adressée comme d'habitude.)

Ordre du jour :

— Rentrée 1978 (organisation des classes, répartition du personnel, perspectives 79)
— Enquête vacances
— Premières informations sur le français rénové
— Divers

ATTENTION : Nous avons dû placer notre assemblée un **lundi :** notez tout de suite la date !

Sensibilisation au français rénové

L'information donnée dans les écoles diffère passablement d'une circonscription à l'autre. Elle s'écarte souvent de ce que la SPG a accepté.

Le comité tient donc à préciser ci-dessous sa position en matière de sensibilisation du corps enseignant au français rénové et les limites de son engagement.

(A noter que durant l'année scolaire 77-78, la SPG s'est enquise à plusieurs reprises de savoir ce qui se préparait en matière de français. En mai (cf p.v. de délégations) nous apprenions que « la DEF ne dispose pour l'instant d'aucun projet définitif ».)

Information DEP - SPG

Une entrevue a lieu le 14 juin 1978. Participent : la DEP, la SPG, 2 inspecteurs, la direction des études pédagogiques (à ne pas confondre avec les coauteurs de la méthodologie ?...).

La DEP présente **son** projet ; il est fait de lignes générales, de propositions souples, susceptibles de modifications. Rien n'est cadré ni figé. On ne reprendra pas le système employé pour la mathématique moderne : recyclages parachutés, cours ex-cathedra ou leçons-type. L'évaluation de la méthodologie se fera en cours d'expérimentation, on n'attendra pas la généralisation pour rectifier la trajectoire.

La DEP propose la création de groupes de maîtres auxquels participeront maîtres de méthodologie et/ou inspecteurs. Par la suite, ces enseignants seront chargés de « faire tache d'huile » au sein de leur école, de leur circonscription, pour — à leur tour — transmettre le message.

Chronologie : 1977-78 sensibilisation inspecteurs et méthodologues - 78-79 sensibilisation corps enseignant - 79-80 sensibilisation corps enseignant - 80-81 début d'extension - 81-82 à l'ensemble des collègues - 82-83 généralisation en 1P.

Ce que la SPG accepte

L'ensemble de l'opération se place dans l'optique

PARTICIPATION ACTIVE ET EFFECTIVE DES ENSEIGNANTS A LA MISE EN PLACE EXPÉRIMENTALE DU FRANÇAIS RÉNOVÉ

MODALITÉS

1. Information :

En début d'année scolaire, les inspecteurs informent largement les enseignants de leur circonscription. Ils leur laissent suffisamment de temps pour prendre une décision (au moins 2 semaines).

2. Constitution des groupes :

6-8 personnes par circonscription (par ex. 3 degrés él. 3 degrés moyens) sans que cela soit impératif.

Ces collègues auront intérêt à discuter entre eux la constitution et la cohésion du groupe (affinités) en vue d'un travail ultérieur positif.

S'il y a trop d'inscriptions, ce sont **les intéressés** eux-mêmes qui déterminent lequel d'entre eux se retire. (Par ex. en considérant le point 4 ci-après).

On compte sur les membres de ces groupes pour, par la suite, faire tache d'huile auprès de leurs collègues dans les écoles, dans l'optique « les enseignants prennent en charge leur recyclage » ; on ne forme pas des spécialistes coupés des classes.

Cela implique pour ces collègues l'engagement de transmettre le message dans les années suivantes. Cependant on prévoit, pour des raisons diverses, une défec-

tion en cours de route d'environ 10 %. Sur 120-130 animateurs sensibilisés en 2 ans, 100 devraient être disponibles en septembre 1980.

3. Fonctionnement des groupes

Buts :

— sensibiliser des volontaires au français rénové
— prendre connaissance de la méthodologie (la décoder et l'expliciter)
— procéder à des applications restreintes dans les classes
— faire en cours de route déjà, la critique (positive-négative) de cette nouvelle méthodologie.

Animation :

Les groupes fonctionnent de manière indépendante et responsable. Chacun a son originalité.

Pas de chef : l'animation est l'affaire du groupe qui fait des propositions. Cela est valable également pour la présentation de la méthodologie. Rappelons que la méthodologie n'a jamais été expérimentée dans son ensemble et que dans plusieurs cas (lecture petits degrés par exemple) on s'est appuyé sur des expériences dites « sauvages » — mais bien connues — faites ci ou là.

Si les inspecteurs et méthodologues ont un temps d'avance sur la majorité des enseignants : ils ont déjà pris contact avec la nouvelle méthodologie de français, de nombreux collègues ont depuis longtemps travaillé sur ce document, par exemple à la FAPSE. C'est donc bien à chaque groupe de s'organiser en fonction de ses besoins et de ses possibilités. Vu le nombre de tâches qui l'accapare, l'inspecteur n'est pas forcément toujours présent. Il n'est pas le leader du groupe.

. Essais en dehors des groupes

Il se peut que des collègues désirent faire quelques essais de français rénové dans leur classe : par ex. ceux qui n'auraient pu être intégrés à un groupe, ceux qui ont déjà abordé le français rénové dans d'autres circonstances, etc.

Ils en ont la possibilité en prenant les précautions normales en pareil cas, par ex. en gardant le contact avec un groupe.

TATUT DES GROUPES

Les enseignants de chaque groupe gardent leur activité première : titulaire de classes, ens. compl., soutien, fluidité, etc. Les réunions du groupe ont lieu une fois par mois, journée sur l'horaire scolaire.

Quand les collègues seront appelés à transmettre le message dans leur école, circonscription, etc., ils garderont le même statut, les nouveaux groupes ainsi formés fonctionneront de la même manière.

Les points énumérés ci-dessus ont été discutés puis acceptés par le comité élargi. **Toute présentation qui s'en écarterait n'engage pas la SPG.**

Plusieurs collègues nous ont signalé leur malaise face à l'information qui leur a été faite et qui ne correspond pas à ce que nous avons accepté.

Deux remarques :

— La méthodologie ne pourra pas être distribuée avant fin novembre.
— La généralisation du français rénové est prévue pour 1982 en **première année primaire.**

TOUT EST ENCORE POSSIBLE

Nous avons reçu l'assurance qu'on se tiendrait « à l'écoute des groupes ».

Discutez largement dans vos bâtiments de la constitution et du fonctionnement des groupes.

Si vous avez le sentiment que l'information reçue ne vous a pas permis de décider en toute connaissance de cause, demandez à vos représentants de stopper tout et discutez !

La précipitation n'est pas de mise en l'occurrence, cela dans l'intérêt même de la réussite de l'opération « français rénové ».

COMMISSION SPG
DE COORDINATION F.R.

Beaucoup de points restent à éclaircir. Pourtant, le comité de la SPG a vu dans la démarche nouvelle et originale proposée pour le français rénové, l'occasion pour les enseignants de **participer pleinement** à leur propre perfectionnement.

Pour que cette opération ne devienne pas une suite d'occasions manquées, nous vous proposons la constitution d'une commission interne SPG « Français rénové ». Dans ce but, chaque groupe de circonscription voudra bien désigner un ou deux délégués qui participeront à un échange de vue et d'expériences avec les représentants des autres groupes. Il est essentiel qu'enseignants et méthodologues (plusieurs d'entre eux font partie de la SPG) œuvrent ensemble dans cette commission SPG.

Comité SPG

SORTIR DE L'ISOLEMENT :

L'enseignement spécialisé

Quel est-il, quel est son but, son identité enfin ?

Pour certains il s'agit d'une voie de garage, bien pratique, où l'on envoie les gosses à problèmes ; pour d'autres c'est l'occasion d'avoir moins d'élèves à charge, donc moins de travail, moins de soucis (?) Image de marque à n'en point douter !

Nous-mêmes, enseignants spécialisés, ne savons où nous situer. Aussi chacun d'entre nous reste-t-il dans son antre ; il arrive que de petites équipes se forment à l'abri de l'indifférence ou d'un certain mépris montré par quelques collègues, parfois même par le propre service qui nous emploie.

En gros vous l'avez compris, il existe dans ce secteur de l'enseignement un malaise aussi profond que sournois dans son estimation. Il serait bon, une fois, que les instituteurs qui ont des cas extrêmement difficiles à résoudre, voient leur travail être valorisé, et ce, à tous les niveaux.

Que faire alors pour arriver à un résultat ?

Que les enseignants de ce secteur participent activement à la commission SPG de l'enseignement spécialisé, présentent leurs doléances et définissent ensemble leurs buts, leurs aspirations.

Il importe par-dessus tout que la politique à la petite semaine, où chacun s'arrange à l'amiable sans en être tout à fait satisfait soit balayée et fasse place enfin à une situation nette et claire.

Chacun pleure dans son coin. Pleurons donc tous ensemble !

Et nous nous réjouirons peut-être le jour où l'on verra un changement radical se profiler à l'horizon.

Pour la commission
Enseignement spécialisé

M.A.

Renseignements, inscriptions : SPG, 14, bd Georges-Favon, 1204 Genève, tél. (022) 29 26 60.

A tête reposée (1re partie)

I. Repères

1. Les assemblées générales du 18.10. 77 et du 31.1.78 se prononcent en faveur de Rapsodie. Le chef du DIP, fort de cet appui des enseignants, en annonce le démarrage pour l'automne 1978.

2. Le 24 mai 1978, deux interpellations au Grand Conseil combattent violemment cette décision et celle de la réorganisation de la Maison des petits. Mario Soldini, du Parti Vigilance et membre honoraire de la SPG s'attaque tout particulièrement à Rapsodie.

3. Lors de l'AAA du même 24 mai 1978, une pétition, portant 102 signatures, demande à l'assemblée d'exclure Mario Soldini de la SPG. Le comité, en conformité avec les statuts, donne lecture de la pétition mais ne la met pas aux voix. Il propose aux pétitionnaires de faire le nécessaire pour l'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine A.G.

4. Trois lettres de soutien à Mario Soldini parviennent à la SPG avec prière d'insérer dans l'« Educateur ». Le comité en retarde la publication dans l'idée de constituer un dossier complet.

5. Le comité écrit à M. Soldini pour le convier à une entrevue. Elle se déroulât le 27.6.78.

6. A la réunion de rentrée du 24 août 1978, le comité arrête sa position comme suit :

a) **stopper au départ le processus inflationniste** qui consisterait à utiliser l'« Educateur » comme ring des enseignants genevois. En effet un dossier de l'affaire comporterait au moins
   1. L'interpellation de M. Soldini = 6 pages dactylographiées.
   2. La pétition et un article des pétitionnaires = 3 pages.
   3. Les trois lettres des collègues = 3 pages.
   4. La position du comité = 5 pages.
   5. La réponse du Grand Conseil = 12 pages.
   6. La réponse du groupe Rapsodie...

On pourrait même allonger la liste. En tout cas, 8 à 10 pages d'« Educateur ».

Les vacances ayant passé sur ce conflit et Rapsodie ayant démarré, nos collègues ont besoin de tranquilité pour commencer l'année. Il y a eu assez de bruit dans les journaux et chez les politiciens, tout ce printemps. Ne ramenons pas cette controverse à la surface.

b) **Confier le soin** à un membre du comité de contacter les **pétitionnaires afin qu'ils retirent** — pour les motifs ci-dessus — **leur demande d'exclusion.**

c) **Rédiger une lettre** aux membres de la SPG à glisser dans le premier envoi aux maîtres principaux et aux correspondants de bâtiment.

II. Les trois thèses

1. L'interpellation de Mario Soldini.
2. Le point de vue des pétitionnaires.
3. Le point de vue des défenseurs de Mario Soldini.

1. Résumé de l'interpellation de M. Soldini

Après un préambule « chicanier » (sic) où figure une plaisanterie sur Rapsodie, M. Soldini fait l'inventaire des réformes importantes de l'école genevoise primaire et secondaire, pour aboutir — au vu de la situation actuelle et au nom de son credo d'enseignant — au refus de Rapsodie.

Argumentation

1. Les réformes de structures, le C.O., l'Ecole romande, fluidité-soutien, sont prioritaires

a) **le C.O. :** démarré grâce au chef du DIP ; il atteint sa vitesse de croisière

b) **l'Ecole romande :**
   — Au départ : une idée des enseignants (1962), qui ont été associés à l'élaboration du plan d'études et à l'harmonisation des programmes.
   — Début de la coordination 1972.
   — Encore aujourd'hui et pour 10 ans au stade expérimental.
   — Donc encore un énorme effort de recyclage pour les enseignants (coup de chapeau aux enseignants « toujours prêts... »).

2. A côté de ce gros œuvre pédagogique, on trouve également une action pour corriger les inégalités de chance dans la réussite scolaire :

a) Diminution des effectifs : objectif atteint.

b) Fluidité-soutien pour le passage de 1re P à 2e P ; le bon sens réclame que cette expérience soit généralisée (cf M. Chavanne). M. Christe, « chaud partisan », dit qu'il faut 60 postes à temps plein pour généraliser l'expérience sur les 3 premiers degrés primaires.

M. Soldini pense que pour corriger les inégalités, il suffit de faire porter l'effort principal sur ces 3 degrés.

Donc il est contre Rapsodie qui s'occupe de l'objectif global : les acquis au terme du cycle primaire.

Contre Rapsodie aussi parce que :

1. Ce projet est écrit « dans le langage abscons des sociologues militants ».

2. « Les lignes directrices de ce mouvement irréaliste viennent du SRS » et non pas des enseignants (comme CIRCE).

3. « Le bon sens commande — dans la situation actuelle — de refuser » les expériences sectorielles et marginales ».

4. Rapsodie « remet en cause un principe pédagogique qui m'est cher pour l'avoir apprécié et appliqué » : Le maître généraliste à la tête de sa classe ; l'influence de sa personnalité est déterminante ; la conscience de sa responsabilité et son exemple ne se remplacent pas. Les liens affectifs sont primordiaux et ne sont possibles que s'il y a un maître, une classe (entrevue Soldini/SPG du 27. 6. 78). Or Rapsodie vise le relâchement de ces liens affectifs (3 enseignants pour 2 classes) et la dilution du sens des responsabilités.

5. Rapsodie n'offre pas assez de garanties quant à la qualité de l'enseignement et préparera des élèves qui entreront au C. O. par la petite porte. Ce projet refuse notes, tests, épreuves communes, appréciation du maître pour l'entrée au C. O.

6. Le coût de l'opération est trop élevé (1 million) plus le matériel. « On comprend la réticence du directeur de l'enseignement primaire et des inspecteurs... Avant de se lancer dans cette nouvelle aventure, les responsables (...) désirent mettre sous toit les réformes commencées ». Rapsodie les en empêchera.

7. Cette assemblée (le Grand Conseil) ne comprendrait pas que Rapsodie empêche que « les promesses formelles du Conseil d'Etat concernant la limitation du déficit 1978, ne soient pas tenues ».

« C'est pourquoi je vous demande instamment, M. le Chef du DIP, de renoncer à l'introduction de ce plan à la rentrée de septembre 1978 », conclut Mario Soldini.

2. Le point de vue des pétitionnaires

Statutairement, une décision de l'A. G. engage tous les membres de la SPG. Des sanctions sont prévues en cas d'atteinte à la crédibilité de l'association.

Est-il besoin de rappeler que les initiateurs de la pétition se sont maintes fois inclinés devant des décisions d'A. G. qui freinaient des projets soumis par eux ? Inclinés démocratiquement. Si, pour Rap-

sodie, d'autres enseignants doivent à leur tour s'incliner — s'incliner démocratiquement — les pétitionnaires sont en droit de leur demander de le faire de bonne grâce, en toute honnêteté. Il en va de la crédibilité de la SPG. Ils ont été scandalisés que M. Soldini prenne position publiquement et dans la plus haute enceinte politique du canton contre une décision formelle de deux assemblées SPG. Ils l'ont ressenti comme un coup à la crédibilité de leur association. Des sanctions sont prévues dans ces cas-là. Ils ont estimé que l'exclusion était à la mesure du préjudice subi.

3. Le point de vue des défenseurs de M. Soldini

a) *Défense de l'homme*

Savez-vous bien contre qui vous demandez la sanction suprême, l'exclusion ?

C'est un enseignant à la retraite, 40 ans de dévouement, de luttes. C'était un enseignant et un collègue exemplaire, une forte personnalité ; il a laissé un souvenir impérissable.

Il était président de l'UIG (Union des instituteurs genevois) quand a eu lieu la fusion avec le syndicat chrétien des enseignants. C'est à lui que vous devez d'avoir un salaire décent.

b) *Défense du député*

Deux lettres accusent les pétitionnaires de sectarisme, de totalitarisme et voient dans la pétition un procès politique à un homme de droite.

M. Soldini est libre. La SPG n'a pas à lui dicter ses interventions. Il appartient à un parti. C'est son droit de défendre les idées de ce parti. Il s'exprime en tant que citoyen, c'est à ce titre aussi que les enseignants-citoyens peuvent manifester leur désaccord, lors des votations par exemple.

III. Position du comité

A. Le comité comprend la réaction des pétitionnaires et ne peut que se féliciter de voir ses membres défendre la crédibilité de la SPG. La discipline démocratique demande un effort dont les pétitionnaires ont fait souvent la preuve.

Le comité pense comme eux que les membres actifs sont tenus, sous peine de sanction, à cette discipline. Statutairement.

Toutefois, les statuts ne sont pas explicites pour les membres honoraires. Ceux-ci n'ont pas l'obligation d'assister aux assemblées, et ne sont pas, ipso facto, mis au courant des décisions votées. Le comité, instruit par l'expérience de ce printemps, s'efforcera d'informer des votes d'assemblées les membres honoraires qui ont conservé une activité politique ou publique et demandera en contre-partie que ces membres l'informent lorsqu'ils écrivent, interpellent, interviennent.

Si le comité demande aux pétitionnaires de ne pas insister, ce n'est que pour les raisons indiquées en début d'article (stopper le processus inflationniste et laisser le démarrage effectif de Rapsodie s'effectuer en toute sérénité, hors de toute polémique).

B. Le comité comprend aussi la réaction affective des amis et collègues de M. Soldini.

Preuves : A l'AAA du 24 mai, il a évité que les enseignants ne prennent une décision irrévocable « sous le coup de l'émotion, de l'indignation ». Il a tenu à entendre, le 27 juin 1978, M. Soldini pour se faire une opinion.

Il a su convaincre les pétitionnaires d'en rester là.

Il a préparé ce dossier.

C. Le comité en effet s'en voudrait de donner l'impression de n'être ni chair ni poisson et de se contenter de renvoyer les adversaires dos à dos.

Cette mini-affaire appelle quelques commentaires. Vous pourrez les lire dans le prochain numéro de l'« Educateur ».

Pour le comité :

R. D.

CONGRÈS SPR 1978, FRIBOURG

Un thème fondamental : le statut de l'enseignant

Une date, un lieu : 18 novembre 1978, Fribourg

Tous les détails et la manière de s'inscrire dans les premières pages de ce numéro.

De l'égalité des chances à l'égalité des niveaux de formation

Par la plume empressée de Daniel Duc, journaliste à la « Tribune de Genève », vous aurez appris en même temps que nous la parution d'un très intéressant rapport émanant de la commission de la recherche du DIP genevois, cet « état-major de la pédagogie genevoise » ainsi que l'indique M. Duc.

Ce document a été assez largement diffusé, les membres de la commission « Enseignement et Education » du Grand Conseil n'ont point été oubliés. Le comité SPG en possède une dizaine d'exemplaires depuis 24 heures. Il ne nous a donc été possible que de le parcourir « en biais », mais d'ores et déjà nous vous en recommandons la lecture ; vous ne perdrez pas votre temps.

Etudiant de plus près le fonctionnement de l'école genevoise, école publique la même pour tous, les auteurs analysent avec pertinence et sérieux divers aspects de l'inégalité des chances de nos écoliers dont les possibilités personnelles, l'origine socio-culturelle, l'environnement et les conditions de vie familiale diffèrent sensiblement. Citons les auteurs :

« *On peut dire également qu'avec la généralisation du Cycle d'orientation et l'évolution des écoles postobligatoires, l'orientation scolaire, au moins dans son aspect sélectif, ... est de plus en plus la* résultante de la seule réussite scolaire antérieure. » ...

Voilà l'école primaire directement impliquée.

Citons encore en vrac quelques têtes de chapitres dont l'importance ne vous échappera pas :

— Stratégies nouvelles : vers quelle égalité ?
— Dépasser l'idée de pédagogie compensatoire
— Pédagogie différenciée
— Quels objectifs, quelle culture scolaire ?
— Lignes d'actions, lignes de recherches
— Stratégies de changement
— Volonté de changement

Il est réconfortant de constater que petit à petit des idées qu'on taxait d'uto-

pistes font leur chemin, quand bien même il reste encore de la marge pour qu'elles soient qualifiées de truismes.

Il n'est matériellement pas possible aujourd'hui de présenter de manière plus précise le rapport de la commission de la recherche. Avant de terminer, faisons un peu d'histoire :

1962 Congrès SPR — l'idée de l'école romande est lancée. Elle sera reprise par les départements romands.

1972 Rapport SPG : analyse d'un moment clé de la scolarité. Peu après débutent les premières tentatives genevoises pour aplanir les difficultés inhérentes au passage 1P-2P.

1974 Congrès SPR — Les enseignants romands approuvent le rapport « Perspectives nouvelles » qui fait une large place au problème de l'égalité des chances.

1978 Le DIP genevois reprend le flambeau et la commission de la recherche se penche sur le même sujet.

Il serait incongru et stupide de déduire de ce rappel qu'il se joue une bataille des idées. Pas du tout. Il s'agit simplement de rappeler, aux journalistes par exemple, que si « l'état-major » réfléchit, le gros de la troupe n'attend pas passivement les révélations des têtes pensantes. Heureusement, les enseignants genevois n'ont rien de commun avec les personnages de Huxley (« Le Meilleur des Mondes ») et ne pensent pas qu'il y a d'une part les alpha-plus, de l'autre les bêta-moins.

L. U.

Réf. : Commission « Egalisation des chances » - « De l'égalité des chances à l'égalité des niveaux de formation », DIP, Genève - Août 1978.

Pour une annonce

dans l'« Educateur »

une seule adresse :

Imprimerie Corbaz S.A.

22, av. des Planches,
1820 Montreux.
Tél. (021) 62 47 62.

Perdu - trouvé - égaré - trouvé - perdu - égaré

Une page de dictionnaire :

Transparent : qui se laisse traverser par la lumière et permet de distinguer nettement les objets à travers son épaisseur. — **Par exagération,** se dit souvent d'un corps translucide ou même opaque.

Translucide : se dit d'un corps qui laisse passer la lumière mais au travers duquel on ne distingue pas nettement les objets.

Opaque : qui ne se laisse pas traverser par la lumière.

Un rapport « Fluidité » : Si vous avez des antennes auprès d'un député, faites-lui votre plus joli sourire et empruntez-lui son rapport « Fluidité ». Il l'a, lui. Nous, non ! Nous ne sommes pas tellement curieux, mais tout de même un peu vexés : qui fait passer les réformes dans les faits : les députés (si gentils soient-ils) ou les enseignants ? *

L'idée d'un rapport intermédiaire « Etudes pédagogiques ». Là c'est presque de la spéléologie. Mais enfin, les enseignants se révélant souvent fouineurs... *

Une définition intéressante de l'*Information :* en cybernétique, facteur qualitatif désignant la position d'un système et éventuellement transmis par ce système à un autre.

Eurêka ! l'information dépend du système :

Qu'il soit opaque,
translucide,
ou transparent !

Grindsel.

* On va tout de même se renseigner auprès de GHI, des fois que son idée de semaine à 4 jours serait sortie d'un rapport officiel...

FRIBOURG, FRIBOURG...

Qui ? Pourquoi ? Comment ?

COMMENT ?

Par le rail ou par la route, rendez-vous pour le Congrès SPR à Fribourg, le **samedi 18 novembre.** Inscriptions : tous les détails se trouvent dans un autre article de cet « Educateur ».

POURQUOI ?

Pour que les enseignants se rencontrent et étudient leur situation au milieu de leur profession. Quels règlements régissent notre travail ? Quels articles de loi traitent de notre vie privée ? Quels devoirs moraux sommes-nous prêts à respecter ? Comment nous sentons-nous dans notre peau ? Que penser de l'autorité scolaire, des associations de parents, du contrôle de l'enseignant ? Les maîtres et maîtresses sont-ils au service des parents, au service de l'Etat, au service des enfants ou au service de la démocratie ? Les lois voulues par la majorité pourraient-elles conduire à la tyrannie ?

Ces questions, parmi beaucoup d'autres, n'ont pas laissé indifférents les sept collègues romands qui ont travaillé à la préparation du rapport 78 : « Statut des enseignants ». Il n'est en réalité qu'un début de réflexion qui aidera chacun — la commission chargée de son élaboration l'espère — à découvrir qui il est, ce que nous sommes et quel rôle nous jouons dans la société.

Que chacun lise ce rapport et se prépare à venir à Fribourg où un grand débat s'ouvrira pour permettre à nos associations et à notre comité central SPR de déterminer les grandes lignes de la politique à suivre ces prochaines années !

QUI ?

Tous les enseignants, membres de la SPR. Des précisions concernant l'octroi d'un congé pour le samedi matin seront fournies prochainement par le comité SPG.

Pour la commission
Education permanente :
Denis Perrenoud.

Equipes pédagogiques

La commission « Equipes pédagogiques » de la SPG a organisé le jeudi 3 juin à l'école de Meyrin-Village une journée de travail et d'information sur les équipes en fonctionnement et celles ayant déposé un projet pour 1978-1979. Cette séance a réuni 70 personnes. Après une présentation des équipes, nous nous sommes répartis en groupes selon les thèmes suivants :

1) l'équipe : conditions de démarrage et fonctionnement d'une équipe,

2) décloisonnement des enseignants, des enfants et des matières,

3) coordination entre équipes ; relations avec l'extérieur.

L'équipe : conditions de démarrage et fonctionnement d'une équipe

Les membres des équipes qui fonctionnent déjà ont fait part de témoignages très divers. Ceux-ci mettent en évidence que les conditions de démarrage des équipes sont très différentes d'une école à l'autre. Ces différences tiennent à la diversité des enseignants, des inspecteurs et de l'environnement. Des facilités de fonctionnement sont ressenties lorsque les membres d'une équipe ont pu choisir les personnes avec qui ils voulaient collaborer. Il est intéressant de constater qu'une collaboration bien établie peut modifier les structures d'une école (ex. : la gestion commune du principalat). Il est indispensable pour le bon fonctionnement d'une équipe d'obtenir des conditions matérielles particulières :

- une demi-journée de décharge par mois (stage, formation, réflexion, etc.),
- un regroupement des classes dans le même bâtiment,
- un budget et la gestion du matériel,
- un local pour l'enseignement complémentaire.

Il est également indispensable que les équipes obtiennent des garanties de fonctionnement durables.

Par ailleurs, de réels problèmes de collaboration surgissent dans les équipes pédagogiques rurales à cause des distances qui séparent les écoles et les classes à plusieurs degrés.

En conclusion, il est ressorti de ces témoignages que les équipes pédagogiques ne peuvent pas se référer à un seul modèle. Chacune fonctionne différemment et vit différemment cette innovation pédagogique... Actuellement ces différences ne représentent pas un handicap mais la garantie d'une réussite de par la dynamique qui s'en dégage.

Le décloisonnement : des enseignants, des enfants et des matières

Une équipe pédagogique favorise un vrai décloisonnement (non pas une simple opération « portes ouvertes » !) c'est-à-dire l'intégration de plusieurs classes avec leurs maîtres autour d'un travail en commun.

Le décloisonnement permet pour les enfants :

- d'être en contact avec différents modèles d'adultes en côtoyant plusieurs maîtres dans les nombreuses activités de la journée,
- d'être en contact avec d'autres élèves, de classes d'âge différentes, en acquérant une ouverture sur un plus grand nombre de camarades *(socialisation)*,
- d'être plus motivés par un travail fait autour d'un thème. Un même sujet est traité pour plusieurs groupes qui présenteront à leur tour leurs diverses réalisations *(information réciproque des élèves)*.

Au cours de la discussion, il a été mis en évidence que :

- **le nombre d'élèves par groupe** doit être réglementé : certains collègues ont résolu la question en demandant une inscription avec nombre limité ou en donnant la possibilité aux élèves en surnombre d'être pris en priorité lors de la prochaine activité identique
- **l'alternance des modes de fonctionnement** doit être respectée : les enfants travaillent selon 3 types suivants,
  a) un groupe issu de la classe
  b) un groupe composé selon les choix individuels des élèves (ateliers)
  c) un groupe formé par les adultes en fonction des activités proposées
- **la situation des classes** doit être prévue dans l'école de manière à permettre le passage facile d'un local à l'autre : pas de classes dispersées dans les différentes parties du bâtiment
- **le planning de travail** (par jour ou par semaine) pose toujours des problèmes : comment prévoir les activités, à quelle dose ? Faut-il prévoir des activités obligatoires, d'autres facultatives ? Y a-t-il des priorités à observer ? Il semble que le planning doive être abandonné au profit d'un travail autour d'un thème regroupant les diverses matières de l'enseignement, et que l'enseignant doive obtenir davantage de libertés pour mieux tenir compte de la maturité et du développement de chaque enfant
- **les notes globales :** en français, mathématique et activités d'éveil accompagnée d'une appréciation plus nuancée doivent remplacer le système actuel (5 notes rien que pour le français). *A travail global, évaluation globale*
- **la fluidité entre degrés** doit être facilitée par l'équipe, le décloisonnement ne mettant plus en avant le critère classe, mais plutôt l'individu
- **le matériel** doit être revu : actuellement les 200 francs ne suffisent plus à une équipe dont le volume d'activités est plus grand. Problème à revoir, en accord avec l'économat.

L'échange de vues autour du thème « décloisonnement » a été intéressant et a permis de préciser clairement qu'une collaboration n'est pas toujours facile et qu'avant de vouloir décloisonner il était impérieux de former une solide équipe pédagogique de base, homogène, ayant déjà fait les preuves de sa (bonne) collaboration...

Coordination entre équipes ; relation avec l'extérieur

En 1977-78 le lien entre les différentes équipes pédagogiques était assuré par une réunion mensuelle à la commission équipes pédagogiques de la SPG. En juin 78 le besoin se fait sentir, au cours de la première journée de rencontre des équipes pédagogiques, de mettre en place des structures qui permettent plus de relations à différents niveaux, à savoir :

1) Entre les équipes d'enseignants :

- le maintien de la commission équipes pédagogiques à la SPG
- 2 journées de rencontres par année (octobre et mai)
- des stages dans les autres équipes
- la participation d'un membre de chaque équipe pédagogique aux divers congrès : ICEM, CEMEA, etc.
- la réalisation d'un journal **des** équipes (style « Mérinos »).

2) Entre les classes des différentes équipes pédagogiques :

- expositions, visites, correspondance, échanges scolaires, journées sportives, etc. (Pour ce faire, il est nécessaire que les équipes pédagogiques puissent

disposer plus largement des bus scolaires ou à défaut d'un budget-déplacement.)

3) Entre les équipes pédagogiques et les parents :

— coordination au sein de la SPG entre les commissions « équipes pédagogiques » et « parents-école »
— participation possible des parents aux 2 journées de rencontre
— les fêtes, les apéros, les expositions, les pique-niques... et on vous laisse imaginer le reste.

4) Vers l'extérieur :

— avec les députés par l'intermédiaire des commissions pédagogiques des différents partis
— avec la DEP par l'intermédiaire de la SPG.

Lors de la synthèse un certain nombre de décisions ont été prises :

a) Organisation d'une permanance d'été chargée de maintenir le contact avec la SPG et la DEP. (Ceci pour éviter les malentendus concernant l'attribution des postes entre la DEP et les enseignants. Nous constatons, avec regret, que malgré nos demandes réitérées, la DEP n'a pas tenu compte du délai demandé pour la formation des équipes (cf rapport SPG N° 12, mars 78, p. 273-277).

b) Organisation de 2 journées de rencontre (une en octobre 78 et une en mai 79) afin d'améliorer les rapports entre les équipes ainsi que l'information de l'extérieur.

c) Maintien de la commission équipes pédagogiques à la SPG. Cette commission sera formée d'un représentant par équipe qui se rencontreront en principe une fois par mois :
   — pour défendre les intérêts des équipes (stages, décharges, matériel, budget, statut officiel des équipes pédagogiques, remplacement des complémentaires, etc.)
   — pour faire circuler les informations entre les équipes, entre les équipes et la SPG.

d) Décision de faire paraître dans l'« Educateur » le compte rendu de cette journée.

Commission
« Equipes pédagogiques ».

Prochaines séances de la commission :

— SPG, 14, G.-Favon, 17 heures : 2.10, 6.11, 4.12, 8.1.79, 5.2, 2.4, 7.5.

L'écoute, l'oreille et le langage

Ce printemps, l'Association des parents de la Servette a organisé une conférence donnée par M. Paul Madaule, audio-psycho-phonologue, sur le sujet (intitulé): « L'écoute, l'oreille et le langage ».

De nombreux enseignants y assistaient ; ils ont manifesté leur intérêt pour cette manière différente d'aborder les problèmes du langage.

De passage à Genève dans le courant de cet automne, M. Madaule a accepté de présenter à nouveau sa conférence ; elle aura lieu **le vendredi 20 octobre, à 20 h. 30,** à l'aula de l'école Liotard (66, rue Liotard).

QU'EST-CE QUE L'AUDIO-PSYCHO-PHONOLOGIE ?

C'est une science nouvelle située au carrefour de plusieurs disciplines : l'audiologie, la psychologie et la phonologie. Elle s'inscrit dans le cadre des sciences humaines et concerne tout spécialement les processus d'intégration du langage à partir des relations qui existent entre l'audition et la phonation, méthode qui a été mise au point par le professeur A. A. Tomatis, à partir de sa découverte fondamentale qui se résume ainsi : la voix d'un sujet est directement liée à sa manière d'entendre.

Au moment où le langage et la communication sont à la pointe de nos préoccupations, il peut être intéressant pour les enseignants de s'informer plus largement sur ce sujet.

Chronique CIA

Situation actuelle

Ainsi donc, **le 5 septembre 1978,** l'assemblée des délégués CIA a inscrit un **tournant important** dans l'histoire de la caisse : elle a accepté le projet de nouvelles dispositions statutaires que lui a soumis le comité, pas décisif vers la mise en route de ce « nouveau système » auquel délégués, comité et secrétariat, après l'« Intercaisses », travaillent intensément depuis bien des mois.

L'accord du Conseil d'Etat ayant été donné le 13 septembre, reste maintenant, côté législatif, l'approbation par le Grand Conseil, côté technique, un gros travail d'application, dirigé par le secrétariat en relation avec le Centre cantonal d'informatique et les Offices payeurs. Restent encore également un certain nombre de problèmes à étudier dans le détail, de règlements d'application à établir (procédure de mise à l'invalidité, modalités de paiement des rachats, etc.), de cas particuliers à examiner. Ces travaux font partie de la « troisième étape » prévue par la CANS et le comité, et demanderont encore efforts aux organes responsables et patience aux intéressés. C'est dire que la tâche n'est pas terminée.

Cependant, l'entrée en vigueur officielle et légale du nouveau système pourrait prendre effet **au 1er janvier 1979,** selon le calendrier prévu, serré, mais jusqu'à maintenant respecté. Cela dépendra surtout de l'usage qui sera fait par les membres du délai référendaire, délai qui courra pendant trente jours à partir de la publication des statuts dans le « Feuille d'Avis officielle » (édition que tout membre de la CIA recevra vers mi-octobre, en même temps que CIA-INFO N° 2).

Avantages

Un grand nombre d'**avantages** ont été introduits dans les nouveaux statuts, tout en maintenant la cotisation de base à son taux actuel, pour les membres (6,75 % du traitement assuré) :

Cotisations : suppression des rappels généraux dus à l'inflation ou à des revalorisations générales ; suppression des rappels pour annuités ; suppression des rappels pour promotion jusqu'à 27 ans, de même qu'en dessous de la classe 10, et de même qu'à l'intérieur d'une fonction ; rappels pour promotion pris en charge à raison des deux tiers par l'Etat ; suppression de la finance d'entrée ; prise en compte du taux moyen d'activité en cas de travail à temps partiel.

Prestations : amélioration des pensions de retraite, dans certains cas entre 57 et 62 ans, dans tous les cas dès 62 ans (maximum possible 75 %) ; amélioration des pensions d'invalides et enfants d'invalides, de veuves et orphelins ; introduction d'une rente (soumise à certaines conditions) aux épouses divorcées dont l'ex-mari décède ; amélioration de la prestation de remboursement en cas de décès (cotisations personnelles **avec** intérêts) ; prestation de libre-passage permettant à tout membre changeant d'employeur de bénéficier dans tous les cas au minimum de ses versements personnels avec intérêts ; suppression de la catégorie des épargnants qui pourront devenir sociétai-

es (s'ils le désirent) sans finance d'entrée.

Gestion : l'assemblée des délégués élira on propre président d'assemblée ; un triple contrôle de la caisse est instauré : par ne commission de l'assemblée des délégués (annuel), par une société fiduciaire annuel), par un actuaire-conseil indépendant (quadriennal).

Rappelons encore que l'**indexation** des ensions au coût de la vie (indice genevois) — y compris le rattrapage annuel – sera faite par la caisse, qui en versera lle-même les montants aux bénéficiaires, 'Etat prenant, en compensation de cette liminution de charge, les deux tiers des otisations à son compte (au lieu de la noitié).

Il faut signaler enfin que l'assemblée les délégués a repoussé deux articles sur « sinistre intentionnel » et la « faute rave », qui auraient donné à la caisse le ouvoir de réduire ses prestations en cas e responsabilité (où commencent, où 'arrêtent les « intentions » ?) d'un membre.

En question

A la lecture des nombreux avantages noncés ci-dessus, on peut se demander e qui motiverait un référendum. **Deux ujets** importants ont fait l'objet de discussions serrées parmi les délégués, et les majorités démocratiquement dégagées lors de l'assemblée ont cependant laissé subsister une situation quelque peu tendue. Il s'agit d'une part d'une restriction mise par le Conseil d'Etat à la garantie qu'il accorde à la caisse, d'autre part de la prestation de libre-passage.

Dans le premier cas, l'article 1er, al. 2, prévoit que « la **garantie** de l'Etat ne peut toutefois être mise à contribution **que si la caisse a pris** au préalable toutes les mesures jugées raisonnables afin d'assurer son équilibre financier » ; cet article est à mettre en relation avec l'article 22, al. 1, prévoyant que« la caisse **est tenue de modifier** le taux de la cotisation de base si la valeur relative de son capital... s'écarte... » Il est clair que, dans un système relativement nouveau, accueilli parfois avec une certaine défiance, le Conseil d'Etat, qui a fait de ces articles son cheval de bataille, tient à se prémunir contre toute surprise éventuelle ! Inadmissible « mise sous tutelle » pour les uns, ces restrictions ne sont, pour les autres, que des garanties d'un bon fonctionnement « obligé » de la caisse, et des arguments positifs devant le Grand Conseil.

Le deuxième sujet contesté est celui du **libre-passage,** c'est-à-dire des conditions faites à ceux qui quittent la caisse. Si le droit aux versements personnels avec intérêts est le minimum reconnu, la part de l'employeur, considérée pourtant comme salaire différé, n'est pas toujours aussi importante que l'expression « libre-passage intégral » avait pu le laisser penser. Il faudra donc probablement remettre, par la suite, le métier sur l'ouvrage et réfléchir aux possibilités de modifier peut-être la courbe, surtout pour les dix premières années.

Faut-il en déduire que ces deux sujets « méritent » un référendum ? Il faut savoir que dans cette éventualité, le démarrage du nouveau système au 1er janvier 1979 est évidemment exclu, les statuts ayant fait l'objet d'un vote global ; le tout serait alors remis à plus tard (1er janvier 1980 ?) ; on peut craindre aussi l'effet négatif auprès du Grand Conseil d'une telle action ; on peut enfin se poser des questions sur l'état de la situation post-référendaire en cas d'échec de ce référendum : que deviendrait alors toute nouvelle proposition d'amélioration ?

On saura d'ici peu si la caisse fêtera son cinquantenaire (1er janvier 1979) dans son ancienne ou sa nouvelle robe !

Liliane Palandella.

Rédactrice de la rubrique genevoise : Mme Liliane URBEN, c/o SPG, bld Georges-Favon 14, 1204 GENÈVE, tél. (022) 29 26 60.

M

Die Ausbildungsstelle der Migros-Gemeinschaft sucht für den Bereich

FACHAUSBILDUNG (franz. und deutsche Schweiz)

einen fähigen, zweisprachigen

AUSBILDUNGSPLANER

Aufgabenbereich :
Verantwortlichkeit für alle Belange der Fachausbildung im französischsprachigen Wirtschaftsgebiet, das heisst laufende Anpassung der französischen Fachlehrgänge sowie die Entwicklung neuer Lehrgänge gemäss den Bedürfnissen der welschen Unternehmungen.
Anpassung von deutschsprachigen Lehrgängen für den Einsatz im französischen Sprachraum.
Weitere Aufgaben sind auch die Mitarbeit bei der Entwicklung von gesamtschweizerischen Fachausbildungskonzepten, die Plannung und der Aufbau einzelner Lehrgänge und viele andere Arbeiten, die mit dem Fachausbildungssektor zusammenhängen.

Anforderungen
HWV oder Technikum, Matura mit weiterer Ausbildung (Lehrer oder andere Studien).
Bewerber, die mind. 2 Jahre Erfahrungen im Ausbildungswesen mitbringen und sich befähigt fühlen, diesen anspruchsvollen und ausbaufähigen Posten zu übernehmen, senden bitte ihre Bewerbung an :

MIGROS-GENOSSENSCHAFTS-BUND
Personal und Ausbildung, Limmatstrasse 152, 8005 Zürich

TRAINING-GROUP / GROUPE DE RENCONTRE INTENSIF

STAGE DE SENSIBILISATION AUX RELATIONS HUMAINES

Son but est de permettre à chaque participant de mieux saisir ce qui se passe dans un groupe ; comment se développent ses relations avec les autres, ce qu'il représente pour eux et comment ils le perçoivent ; de quelle façon ce que chacun vit, exprime, imagine, craint ou espère, s'insère dans la dynamique du groupe.
Il met donc l'accent à la fois sur le développement personnel des participants et l'expérience « ici et maintenant » des relations interpersonnelles.

Dates : 27-28-29 otobre 1978 Anim. : A. Jaccaud
25-26-27 janvier 1979
27-28-29 avril
15-16-17 juin
6- 7- 8 décembre 1978 Anim. : B. Besson
2- 3- 4 mars 1979

Prix indicatif : 150 fr. + pension.

Renseignements et inscriptions : FAR - Centre de formation à l'animation des groupes et aux relations humaines, case postale 2044, 1002 Lausanne.

La SPR une et diverse

Pléthore ou pénurie ?

Un sujet de préoccupation chasse l'autre. Mode ? Besoin de renouvellement ? Lassitude ? Effets de narcose ?

Ces deux termes ont actuellement perdu de leur... actualité. Espérons que ce ne soit le prélude à un réveil brutal...

On peut constater que la LOCALISATION du mal est de plus en plus confirmée : les mouvements de population, l'hémorragie chaux-de-fonnière et locloise sensibilise certainement plus nos collègues du Haut que ceux du Bas à ce phénomène. Les fermetures de classes relativement nombreuses se situent plutôt dans les montagnes que dans le littoral.

L'attrait géographique des lieux d'enseignement recommence à jouer un rôle déterminant : quelques postes vacants mis au concours par les autorités scolaires ont assez difficilement été repourvus. Les temps auraient-ils changé ? Assisterions-nous à la réapparition du CHOIX ? Feraient-ils la fine bouche diront certains. Signe de santé rétorqueront d'autres.

A ce jour, jeudi 21 septembre, QUATRE normaliens n'ont pas encore été engagés ou nommés provisoirement à un poste complet ou annuel. En fait il y en a cinq, mais vendredi 22, une commission scolaire devra procéder à un engagement (ou nomination) de sorte qu'au moment où paraîtront ces lignes, on peut affirmer que jusqu'à fin septembre (voire fin octobre) quatre enseignants débutant dans la carrière devront encore se contenter de remplacements ou de travaux divers que les divers services cantonaux leur confieront.

Une constatation encore : la santé physique (!) du corps enseignant neuchâtelois est excellente... Très peu de malades. Le « gris-vert » heureusement prend occasionnellement le relais de sorte que le bataillon de remplaçants n'est qu'un commando de dimensions vraiment très réduites.

La volée 1977-1979 compte environ 30 à 35 futures enseignantes (il n'y a que deux ou trois collègues masculins !). Il est donc difficile de prévoir ce qui se passera à la rentrée 1979. Les définitions proposées l'année dernière restent et resteront valables pour l'année prochaine, soit : il y a pénurie dès qu'il n'y a plus de remplaçants, il y a pléthore dès que quelques enseignants n'ont pas trouvé de poste après un an de remplacements ou de travaux divers. Certes le nombre de jeunes-institutrices-jeunes-mamans-bientôt-disponibles ne cesse d'augmenter. Mais l'école romande, les programmes « nouveaux », bientôt l'allemand, puis le français renouvelé ne vont-ils pas rendre la réintégration plus malaisée pour celles qui auront perdu le contact, en ne participant pas aux recyclages passés, actuels et à venir ? Je citais le chiffre de 300 institutrices l'année dernière, trois cents collègues rapidement « réintégrables ». Ce nombre est-il encore valable, vu l'évolution extrêmement rapide des activités scolaires ?

La volée 1978-1980 compte environ 70 candidats. Mais que sera 1980 ? Des prévisions à si « long » terme sont trop hasardeuses...

J.-P. Buri.

Assemblée générale cantonale

Au menu : Egalité de traitement et présentation des considérants du Tribunal fédéral (recours de Suzanne Loup) ;

Projet de statut général des fonctionnaires.

En trois mois, les esprits se sont quelque peu calmés. L'assemblée du Locle a voté à une très forte majorité l'acceptation du rapport de la commission créée par le DIP après qu'il ait pris connaissance de la décision du TF à propos du recours de notre collègue.

Un doute certain plâne cependant audessus de l'assemblée : personne n'est convaincu du fait que les conclusions auxquelles est arrivée la commission puissent être assimilées à un « progrès » réel... De même la « superposition » des notions de travail d'égale valeur, à celle d'un nombre de leçons identique dans la définition du salaire de fonction est loin d'être goûtée par l'ensemble de l'assemblée.

Les retombées du recours et son aboutissement n'ont pas fini de défrayer la chronique ! On ne pouvait prévoir qu'un remaniement total du « statut » des maîtres et maîtresses des degrés 1 à 5 serait mis en chantier. Les situations personnelles, voire les intérêts de chacun considéré isolément ont fini par passer au second plan et l'intérêt général a fini par triompher.

Une section a proposé le renvoi du rapport à une nouvelle étude. Ce travail se serait basé sur un avis de droit que le SAE-SPN aurait demandé à un juriste quant aux interprétations possibles des considérants du TF. A ce propos, il sera intéressant de constater si l'efficacité du « téléphone rouge » entre nos deux présidents d'associations d'enseignants est réelle : l'un a assuré l'autre qu'il le tiendrait au courant de la teneur de l'avis de droit que nos collègues du SNEPP ont également sollicité pour la même « affaire »...

L'assemblée de nos collègues du Haut de mercredi (20 septembre) devait également trancher et décider du sort réservé au rapport de la commission départementale.

Le projet de statut n'a pas provoqué l'enthousiasme ! Rien de bien positif n'a été découvert dans le texte du projet. Le CC proposait d'ailleurs de nombreux amendements au cas où l'entrée en matière était votée. Il est stupéfiant de remarquer que cette commission du statut est au travail depuis... 1972. Notre collègue représentant notre sydicat collabore à ses travaux depuis 1977 ! On avait « oublié » l'exclusion de la majorité des instituteurs et institutrices neuchâtelois de la Fédération suisse du personnel des services publics. Et d'inviter un délégué de notre syndicat indépendant !

L'alternance constante d'articles ne concernant que tel ou tel type de fonctionnaire avec des articles ne concernant tout à coup QUE les membres du corps enseignant rend l'utilisation pratique du texte peu aisée : il faudrait inévitablement consulter plusieurs documents, diverses lois, divers règlements, bien distincts pour s'y reconnaître. Les minuscules progrès... sociaux acquis grâce à nos collègues tra-

aillant depuis longtemps dans la commission n'ont pas suffi pour « séduire » assemblée ! L'entrée en matière est retée à l'unanimité. Cette prise de position est AUSSI romande : on ne pouvait prononcer intelligemment deux mois VANT le Congrès de la SPR qui traera de ce problème du statut de l'enseignant en Suisse romande. De plus les lois ur l'enseignement primaire, secondaire et niversitaire sont en refonte. A ce jour aucune transparence entre les responsables du statut et ceux des révisions des textes légaux n'a pu mettre en relief les interactions éventuelles entre ces projets.

Le CC est prié d'organiser un moyen de transport EN COMMUN, ou collectif pour les TRÈS NOMBREUX FUTURS PARTICIPANTS NEUCHÂTELOIS AU CONGRÈS, le 18 novembre prochain.

J.-P. Buri.

Contacts multicolores (suite)

Après le parti libéral et le parti socialiste, nous rencontrerons une délégation u parti ouvrier populaire neuchâtelois. e but de ces entretiens est, est-il besoin e le rappeler, de faire connaissance avec es responsables politiques de toutes les ndances et naturellement de faire conaître notre syndicat dans les partis canonaux.

Jusqu'ici, ces contacts ont été relativement aisés. Il est permis d'imaginer que ercredi 27 septembre, les questions vont être très DIRECTES et que notre isolement très relatif et surtout involontaire du monde syndical structuré — et donc quelque peu sclérosé — ne cessera pas d'étonner les membres de ce parti en qui l'on voit trop facilement une organisation politique « marginale », non représentative, voire trop remuante !

Vous pourrez lire dans un prochain « Educateur » un compte rendu de ce troisième round pacifique... *J.-P. Buri.*

A propos de sclérose . . .

A deux reprises, deux associations faîères d'enseignants ont pris nettement osition « en harmonie » complète avec association faîtière syndicale suisse. (!)

L'une suisse-alémanique, groupant plus e 40 000 enseignants, l'autre romande, roupant près de 7000 collègues.

Toutes deux ont fait part à l'USS de ur accord, offrant même une collaoation dont la forme aurait pu être déie en commun. L'une et l'autre ont recueilli des signatures à l'occasion de la dernière récolte fédérale.

RIEN. Pas un mot. Même pas un laconique accusé de réception. Niet. On a vraiment le sens de la hiérarchie du côté du secrétariat central USS, auquel semble ne manquer, à la limite, qu'une consonne à son sigle qui devrait encourager tous les salariés à s'entraider.

J.-P. Buri.

CONGRÈS SPR 1978, FRIBOURG

Un thème fondamental : le statut de l'enseignant

Une date, un lieu : 18 novembre 1978, Fribourg

Tous les détails et la manière de s'inscrire dans les premières pages de ce numéro.

Congrès SPR 1978

Réunie en session les 22 et 23 septembre, la commission Education permanente de la Société pédagogique de la Suisse romande a pris la décision de demander à chaque EP cantonale de promouvoir, à sa manière, le Congrès SPR 1978 qui aura lieu le 18 novembre à Fribourg.

Rappelons que les Neuchâtelois sont les promoteurs du choix du congrès de cette année.

Le SAE-SPN savait que le statut — nouvelle édition — des instituteurs était en préparation. Sous quelle forme, nous l'ignorions. Il nous semblait INDISPENSALBE que la SPR se penche, à son tour, sur ce problème essentiel du statut puisque, nous le savons, tous les cantons ne sont pas nécessairement bien « équipés » dans ce domaine...

Le Congrès 78 devrait donc dégager les lignes de force communes à tous les enseignants de Romandie, voire de la Suisse. Et permettre de disposer d'un assortiment d'arguments solidement étayés par les conclusions auxquelles parviendront les congressistes. Une série de résolutions seront certainement proposées et votées. Elles nous donneront AUSSI une meilleure idée de ce que devrait être le statut de l'instituteur en 1978.

Notre présence doit être proportionnée à notre intérêt pour cet aspect de notre fonction d'enseignant.

Le SAE-SPN doit se rendre en masse à Fribourg en novembre. Les bulletins d'inscription devraient rapidement inonder le secrétariat SPR !

Un membre
de la commission EP/SPR :
J.-P. Buri.

UN BEL OUVRAGE DU Dr ADOLPHE ISCHER

Des « fleurs du Jura » pour le SAE-SPN

Il y a quelque temps déjà, nous recevions l'ouvrage « Fleurs du Jura » (Editions Pro Jura, Moutier) que venait de publier l'artiste Charles-Edouard Gogler, en collaboration avec le Dr Adolphe Ischer.

La qualité de ce beau livre, que les botanistes et tous ceux qui aiment à parcourir les campagnes fleuries apprécieront particulièrement, pourrait nous inciter à le présenter ici dans les termes les plus élogieux. Qu'il nous suffise pourtant de dire simplement, avec toute l'amitié et la reconnaissance que nous vouons à l'auteur de son texte, que cet ouvrage nous apparaît comme l'un des plus émouvants hommages que des hommes de science et de sensibilité puissent rendre à la beauté de la nature.

Mais ces « Fleurs du Jura » qui, nous en sommes sûrs, enchanteront ceux qui s'en iront à leur recherche, seront précieusement conservées dans le jardin de notre association. Cet ouvrage rappelle en effet à ses lecteurs que l'auteur de son texte reçut en 1970 « pour l'ensemble de ses travaux et de ses publications, le Prix de la Société pédagogique neuchâteloise... » Il nous apporte de plus, dans la dédicace de l'exemplaire que M. Adolphe Ischer a la délicatesse de nous adresser, son « témoignage de reconnaissance pour une distinction (Prix pédagogique de la SPN) à laquelle (il a été) très sensible. »

Et c'est ainsi qu'au travers de ces belles « Fleurs du Jura », qui nous sont si aimablement offertes, nous découvrons toute la grandeur et la dignité d'une association pédagogique. Cette grandeur et cette dignité, cette force enfin, il est douteux que nous puissions les trouver, comme certains l'imaginent, dans la seule contestation, dans l'obsession des manifestations bruyantes, voire dans la puissance de la masse. Il se pourrait bien que la promotion sociale des enseignants réside, dans une mesure plus importante qu'on ne le pense, dans la présence au sein de notre association pédagogique de maîtres qui la marquent de leur travail, de leurs recherches, de leur personnalité, en bref de la qualité de leur vie et de leur activité.

Les lecteurs du livre : « Voyageurs romantiques en Pays neuchâtelois », publié par le professeur Charly Guyot, avaient déjà ressenti, comme nous, la présence de nos collègues dans ce monde d'alors en apprenant que l'auteur de cette intéressante étude historique et littéraire l'avait conçue pour donner suite à une conférence que lui avait demandée la... Société pédagogique neuchâteloise ! Nous ressentons aujourd'hui quelque chose de cette présence et de la force du SAE-SPN de notre époque dans l'hommage que lui adresse Adolphe Ischer, l'un des hommes les plus éminents de nos milieux, par ses « Fleurs du Jura », signes de jeunesse, de fraîcheur et de renouveau.

Gérald Bouquet.

Rédacteur de la rubrique neuchâteloise : M. Jean-Pierre Buri, Bachelin 4, 2074 **MARIN.** Tél. (038) 33 15 05.

Jura

La SPR une et diverse

Situation de l'emploi

Enseignement primaire

	NORD (16e arrond.)			**SUD** (14e et 15e arr.)			**TOTAL**		
	H	F	Tot.	H	F	Tot.	H	F	Tot.
1. Nommés prov. à postes complets	*4*		*4*	*5*	*5*	*10*	*9*	*5*	*14*
2. Nommés prov. à postes partiels	*9*	*10*	*19*	*13*	*14*	*27*	*22*	*24*	*46*
3. Remplacements de longue durée (plus de 3 mois) dans le Jura	*2*	*3*	*5*	*3*	*7*	*10*	*5*	*10*	*15*
Remplacements de longue durée (de 3 mois à 1 an) dans le canton de Vaud	*3*	*3*	*6*	*1*	*16*	*17*	*4*	*19*	*23*
4. Inscrits à la Centrale de remplacements									
a) célibataires	*14*	*21*	*35*	*4*	*13*	*17*	*18*	*34*	*52*
b) institutrices mariées soutien de famille		*2*	*2*	—	—	—		*2*	*2*
c) institutrices mariées non soutien de famille		*10*	*10*		*12*	*12*		*22*	*22*
5. Enseignants sans travail au 11 septembre 1978					*1*	*1*		*1*	*1*
6. Candidats probables aux prochains postes vacants	*32*	*39*	*71*	*26*	*55*	*81*	*58*	*94*	*152*
7. Postes vacants au 1er février 1979	*2*	*1*	*3*	*1*	*4*	*5*	*3*	*5*	*8*

ituation des brevetés de 1978

		Nom. déf.	Nom. prov. poste part.	Long rempl.	Etudes	Etranger	Chang. prof.	ER	Disponibles
EN Porrentruy	(21)	0	4	2	6	—	—	7	2
EN Delémont	(20)	2	2	5	—	2	1	—	8
EN Bienne	(22)	2	3	10	1	1	—	1	4
	(63)	4	9	17	7	3	1	8	14

Maîtresses d'écoles enfantines

	NORD (16e arr.)	SUD (14 et 15e)	TOTAL
. *Remplacements de longue durée (3 mois et plus)*	0	3	3
. *Disponibles pour remplacements*			
a) célibataires	3	3	6
b) mariées, non soutien de famille	1	4	5
c) avec brevets non reconnus	—	2	2
. *Candidats probables aux prochains postes vacants*	3	6	9

ituation au 11 septembre 1978. Communication de MM. Hirschi et Moritz, inspecteurs scolaires, responsables des centrales e remplacement. B.

.e CC travaille pour vous

Le Comité central de la SPJ a siégé le 2 septembre à Moutier sous la présidence de Marc-Alain Berberat. Il a pris onnaissance de la lettre envoyée à la Direction de l'Instruction publique par le résident et le secrétaire, et qui concerne demande de l'enseignement des premiers secours au degré supérieur de école primaire et de l'école secondaire. L'élaboration du matériel qui vous a té soumis, dit la lettre, a été réalisé avec n soin extrême. Au début de l'année 976, un groupe de travail ad hoc formé es collègues B. Chapuis, M. Barraud et 1. Girod auxquels s'était joint le Dr Vainsenker, de Renan, entreprenait le avail de rédaction de ce matériel d'enignement. Plusieurs séances étaient nécessaires pour mettre au point les fiches titulées « Le geste qui sauve ». En effet, d'emblée, il avait été convenu de réaser quelque chose de simple, de pratique, à la portée de n'importe quelle lasse. Au mois de mai 1977, le projet e fiches est prêt ; il est soumis pour contôle à la commission médicale suisse (...) e dossier est alors corrigé en fonction es remarques de cette commission avant 'être donné à un enseignant de Moutier uquel est confiée la tâche de l'illustrer. 'illustration une fois terminée, le Cente d'information pédagogique édite ce atériel ; il figure donc dans son catague. »

La lettre fait également état des démarches entreprises auprès du Centre de perfectionnement afin qu'il organise un cours destiné à permettre une bonne utilisation des fiches « Le geste qui sauve ». Le programme proposé par la SPJ prévoit que le cours de 2 jours et demi sera facultatif, que trois animateurs enseigneront aux maîtres des degrés 8 et 9, et qu'il préparera le corps enseignant à transmettre les premiers éléments du secourisme aux élèves. Le matériel « Le geste qui sauve » est destiné aux élèves. L'enseignement sera intégré au programme normal et dispensé par le maître de classe selon l'occasion qui peut lui être fournie par une situation donnée. Si la décision de la DIP est favorable, les fiches seront expérimentées dans les classes de quelques collègues volontaires.

Le partage des biens de la SPJ

Le CC a mis au point le règlement de partage des biens de la SPJ. Il devra être adopté par le Comité général dans sa séance extraordinaire du 28 novembre qui aura lieu à Moutier. Il est basé sur le règlement de partage des biens de la SEB entre celle-ci et le futur Syndicat des enseignants jurassiens. Les biens de la SPJ sont constitués par la fortune nette en caisse, le matériel de bureau, la fortune nette du Fonds Mimosa et la fortune nette du Centre d'information pédagogique. Cette dernière, comme la fortune nette en caisse, seront partagées au pro rata des membres des six sections. Le projet prévoit en outre que le Fonds Mimosa sera partagé au prorata du chiffre des ventes moyen des deux dernières années.

Plan d'études de CIRCE II : un certain désarroi

Le CC a ensuite longuement discuté de l'avant-projet du plan d'études pour les degrés 5 et 6. Il l'a accepté dans son ensemble, en reconnaissant l'immense

travail accompli par ses auteurs. Il émet cependant d'importantes réserves en raison de l'ampleur du plan et de l'impossibilité matérielle qu'auraient les enseignants concernés à se mettre à jour. Nos collègues consciencieux qui ont consacré quelques heures à l'étudier ont été saisis d'une crainte qui n'est pas sans fondement. Il ne faudrait en aucun cas que le désarroi qui s'est installé chez eux subsiste et les décourage. Le comité SPJ interviendra fermement afin que ce plan soit considéré comme expérimental, et qu'il ne revête aucune obligation stricte.

Remarques encore concernant le plan d'Enseignement renouvelé du français, mis au point sous la forme d'un avant-projet par l'Office de recherche et de planification pédagogiques du Jura, d'après le plan romand. Il présente le double avantage d'avoir été développé avec la participation des enseignants et de n'entrer en vigueur qu'en 1982. Ceci permettra aux maîtres, déjà surchargés par d'autres recyclages, de se mettre lentement et progressivement dans la course.

Le CC/SPJ estime toutefois qu'il faut revoir la formation de la commission chargée notamment de la surveillance du plan d'introduction. Pour lui, cette commission devrait dans tous les cas voir figurer en son sein d'autres enseignants que des animateurs.

Bientôt la fin d'un mandat

Le SEJ et la SEJB se substituent peu à peu à la SPJ — ce qui est normal — les activités du CC se trouvent réduites. Le CC/SPJ tiendra sa dernière séance le 7 novembre. Pour l'heure, il apprécie l'attitude du comité SEB dans la demande de la Société jurassienne de travail manuel et de réforme scolaire de maintenir son activité par-dessus les nouvelles frontières cantonales. La SEB estime qu'elle n'a pas à intervenir dans les affaires jurassiennes. Elle se contentera de procéder à une enquête auprès de tous ses membres concernés. La majorité l'emportera.

A. Babey.

A propos du Congrès SPR de Fribourg

Le 18 novembre, voilà un congrès qui tombe mal ; organisons d'abord le SEJ, après on verra, disent certains.

Et pourtant, ce congrès SPR ne vient-il pas à son heure ? Sommes-nous sûrs de ne pas devoir défendre des droits qui nous semblaient acquis ?

La publication d'un rapport traitant justement du « Statut de l'enseignant » ne peut pas nous laisser indifférents. Accueillons favorablement ce recueil d'idées et de réflexions. Pourquoi ne profiterions-nous pas de cette occasion pour en aborder quelques chapitres en séance des maîtres, par exemple ?

Et puis, ceux d'entre nous qui apprécient ces contacts avec nos collègues de toute la Suisse romande se rendront à Fribourg.

Discussions, rencontres font aussi partie de notre éducation permanente.

A. Hof.

CONGRÈS SPR 1978, FRIBOURG

Un thème fondamental : le statut de l'enseignant

Une date, un lieu : 18 novembre 1978, Fribourg

Tous les détails et la manière de s'inscrire dans les premières pages de ce numéro.

Nouvelles du Centre de perfectionnement

En avant-première

L'élaboration du programme de cours pour l'année 1979 est terminée ; nous pouvons déjà signaler les innovations principales qu'il contient :

— l'avant-propos rédigé par M. H.-L. Favre, nouveau directeur de l'Instruction publique ;

— l'organisation de rencontres décentralisées entre les responsables du Centre de perfectionnement et de l'Office de recherche et de planification pédagogiques et les directeurs et responsables d'écoles, présidents de commissions et leurs délégués et cadres de l'enseignement. Ces soirées — de 17 à 21 h. avec repas pris en commun — auront pour objectif d'étudier tous les problèmes pratiques et pédagogiques posés par le perfectionnement du corps enseignant : dispositions légales, congés, durée des cours, époque des cours, remplacements, problèmes financiers, lieux, horaire, etc. ;

— l'organisation de rencontres entre animateurs de cours et responsables du Centre afin d'assurer une formation continue réelle et la recherche de principes pédagogiques répondant aux besoins des adultes ;

— la présence de cours organisés à la demande d'une école et ayant lieu dans la localité abritant l'école ;

— l'organisation, à Bienne, de cours communs placés sous l'égide des deux centres de perfectionnement ;

— la carte d'inscription modifiée par l'adjonction d'une carte de confirmation sur laquelle l'enseignant devra inscrire le numéro du cours et son adresse.

Nous reviendrons sur le contenu même des nouveaux cours proposés dans un prochain article ; il est prévu l'organisation de :

30 cours de formation d'animateurs et expérimentation,
6 cours romands,
10 cours « branches à option »
82 cours de recyclage à caractère obligatoire,
255 cours de recyclage et formation continue,
11 cours organisés à l'intention des directeurs et responsables d'écoles, présidents de commissions et leurs délégués et cadres de l'enseignement,
12 cours communs aux deux centres de perfectionnement,
9 cours possibles résultant du problème posé par la pléthore des enseignants au niveau primaire,
29 cours organisés pendant la session d'été,
23 groupes de travail.

Session de novembre-décembre

Dans le cadre du recyclage obligatoire et des mesures prises pour atténuer les effets de la pléthore des enseignants, les cours suivants seront organisés :

№ 8.1.2. Activités créatrices manuelles

Corps enseignant concerné : 3e année primaire. Durée du recyclage par groupe de 20 enseignants : 2 jours et demi. Lieux décentralisés : Bienne et Porrentruy. Début de la session : 13 novembre.

№ 5.21. Mathématique - Education physique

Corps enseignant concerné : maîtres de classes spéciales. Durée : 1 semaine. Dates : du 6 au 10 novembre.

Le directeur : W. Jeanneret.

Cours et manifestations du mois de novembre 1978

1.3.2. **Education musicale, 3e et 4e années.** MM. J.-L. Pétignat et H. Monnerat. Le 10 novembre à Delémont.

5.4. **Psychologie de l'enfant** (AMEEB). Mme A. Cardinet. Dès le 8 novembre à l'Ecole normale de Delémont.

5.14.1. **Bases théoriques et pratiques des méthodes d'éducation active.** M. M. Girardin. 8 et 22 novembre et 6 décembre à l'Ecole normale de Delémont.

5.25. **Adaptation des patrons du commerce** (USPM GJ). Mme Monnerat. Dès novembre à Delémont.

5.50.1. **Etudes thématiques par des spécialistes** (cours placé sous l'égide du CPS). Dès novembre au Centre de perfectionnement à Moutier.

5.86.1/5.86.2/5.86.3. **Religion : introduction au nouveau programme romand. — Thèmes d'histoire de l'Eglise (7e - 9e années).** MM. R. Noirjean et W. Nussbaum. Le 15 novembre à Moutier.

5.95.5. **Soudure et brasure** (SJTMRS). M. J. Häusler. Les 1er, 8, 15 et 22 novembre à Delémont.

5.102.3. **Gymnastique aux engins** (AJEPS). Les 8, 15, 22 et 29 novembre à Delémont.

5.102.8. **Patinage** (AJEPS). M. J.-R. Bourquin et deux instructeurs. Le 4 novembre à Porrentruy.

5.120.2. **Problèmes pratiques concernant l'inadaptation et la délinquance des mineurs.** Me M. Girardin. Le 22 novembre au Centre de perfectionnement à Moutier.

Rédacteur de la rubrique jurassienne : Abel BABEY, Pastourelles 17, 2800 Delémont. Tél. (066) 22 29 34

Fribourg

La SPR une et diverse

Pléthore ou pénurie ?

Situation de l'emploi à la rentrée scolaire

Dans la partie française, 18 postes ont dû être supprimés, en raison de la baisse des effectifs d'élèves.

8 classes nouvelles se sont ouvertes dans des communes où le nombre d'enfants était excessif par rapport au nombre d'enseignants en fonction.

Il y a eu 65 postulations d'instituteurs et d'institutrices ; 51 maîtres ont été engagés. Les 10 candidats et 4 candidates qui n'ont pas trouvé d'emploi fixe, assurent le service des remplacements.

Dans la partie alémanique, on enregistre, pour les mêmes motifs, la suppression de 5 postes d'enseignement, mais aussi la création d'une classe nouvelle. Actuellement 4 maîtres sont sans emploi à l'année.

Mesure envisagée pour remédier à la pléthore

Durant les années 75, 76 et 77, sur l'initiative de la DIP, les admissions à l'Ecole normale avaient été limitées.

Cette année, la DIP a proposé l'instauration du numerus clausus pour les candidats aux E.N. L'Association des instituteurs et les Ecoles normales ont rejeté cette proposition ; les premiers, pour sauvegarder la liberté de l'emploi. Il faut donc s'attendre à des années futures très critiques, quant à la situation de l'emploi. Mon sentiment personnel est que beaucoup d'enseignants en fonction ne se sentent pas concernés par la situation souvent dramatique de collègues sans emploi. Il faut encore souligner que jusqu'à ce jour, la pléthore n'était pas dûe à la diminution d'effectif des élèves, mais à la diminution de démissions. C'est ainsi que jusqu'en 1974, on enregistrait jusqu'à 100 démissions par année. En 1975 les démissions tombent à 80, pour en arriver à 40 par année.

Lucienne Kaeser.

Venez nombreux au Congrès SPR !

Le 18 novembre aura lieu à Fribourg le congrès SPR.

Rencontre extrêmement **importante** puisqu'elle a pour thème : « Le statut de l'enseignant ». Si nous voulons voir nos intérêts pris en considération, nos aspirations se réaliser, notre rôle dans la société se concrétiser : c'est le moment propice. Allons à Fribourg le 18 novembre !

Rencontre romande, et par là même riche de contacts divers et nouveaux.

Rencontre unique enfin, pour nous Fribourgeois, puisqu'elle a lieu dans notre ville ; nous nous devons d'être présents en grand nombre et d'accueillir avec enthousiasme nos collègues romands.

Nous sommes tous concernés par le Congrès SPR.

Les déléguées à la commission EP.

CONGRÈS SPR 1978, FRIBOURG

Un thème fondamental : le statut de l'enseignant

Une date, un lieu : 18 novembre 1978, Fribourg

Tous les détails et la manière de s'inscrire dans les premières pages de ce numéro.

Rédactrice de la rubrique fribourgeoise : Mme Lucienne KAESER, rue des Alpes 28, 1700 **Fribourg.** Tél. (037) 22 16 15.

Valais

La SPR une et diverse

Pléthore ou pénurie ?

Depuis deux ans, le vocable « pénurie » a disparu dans les milieux de l'enseignement primaire. Pourtant, à première vue, on peut constater que la situation du marché de l'emploi dans notre canton n'est pas aussi critique qu'on aurait pu le supposer en 1976. Aujourd'hui, 14 diplômés valaisans ne sont pas titulaires de poste permanent et fonctionnent actuellement comme remplaçants. Mais, parlons chiffres...

Nombre de postes de travail

Au cours de l'été 1978, 12 classes ont été supprimées (6 enfantines, 3 primaires et 3 de développement).

Dans la même période, 23 classes ont été créées (1 enfantine, 20 primaires et 2 de développement), ce qui fait un supplément de 11 classes *par rapport à l'an passé.*

Départs et non-engagements

98 postes sont devenus disponibles depuis ce printemps :

— 83 maîtres ont quitté l'enseignement pour les raisons suivantes :

retraite	*12*
maladie	*5*
raisons familiales	*38*
changement de profession	*4*
poursuite d'études	*13*
engagement au CO	*4*
motifs divers	*7*

— 15 maîtres, non-diplômés en Valais et engagés sous conditions pendant la période 74-77, n'ont pas été réengagés à des postes permanents.

Occupation des postes vacants

Les 109 postes libres (11 + 98) ont été pourvus de la manière suivante :

91 élèves diplômés des EN
16 reprises d'activité
2 nouveaux enseignants spécialisés

Personnel sans emploi permanent

Sur les 120 diplômés de 1978, 91 ont été engagés, 16 ont poursuivi leurs études, 3 ont été engagés hors du canton et 10 n'ont pas trouvé de poste permanent. Il faut ajouter à ce contingent 4 enseignants diplômés antérieurement et dont l'emploi qu'ils occupaient l'année précédente n'a pas été reconduit.

Conclusions

14 personnes diplômées dans notre canton sont actuellement « sur le carreau ». Ces enseignants sont occupés cet automne dans des activités de suppléance où une priorité leur est accordée. Le DIP espère occuper ainsi ces maîtres durant toute l'année scolaire.

Conforme aux renseignements aimablement fournis par M. A. Pannatier.

P.-M. Gabioud.

Rédacteur de la rubrique valaisanne : Pierre-Marie Gabioud, route de Collombey 105, 1870 **Monthey.** Tél. (025) 4 68 70.

Divers

TÉLÉVISION ÉDUCATIVE

Les informations qui paraissent dans l'« Educateur » à propos de la télévision éducative, sont données en fonction des possibilités de la production. Aussi, ne parviennent-elles pas toujours à temps, avant les diffusions.

Rappelons toutefois ici que, même après les dates de parution des émissions, les informations restent, pour l'essentiel, utiles. En effet, toutes ces informations demeurent valables pour les enregistrements des émissions qui sont en tout temps disponibles sous forme de cassettes vidéo dans les centres cantonaux de radio-télévision éducative.

Il en va de même — et nous croyons utile de le redire ici — des informations contenues dans les fiches du classeur. Ces dernières donnent de plus amples renseignements sur le thème des émissions et leurs intentions pédagogiques. Le classeur et les fiches servent donc de références, de catalogue, où l'enseignant peut, en tout temps, retrouver une émission, connaître son sujet et décider de l'emprunt de la cassette.

En ce qui concerne l'annonce des émissions de radio et télévision, une affiche a été distribuée au début de septembre ; elle en donne toutes les dates pour le trimestre actuel et, ce, jusqu'à la fin de l'année.

Enfin, les programmes des hebdomadaires et des quotidiens renseignent sur les heures des émissions à venir.

Deux émissions à propos de l'information

Mardi dernier, 3 octobre, a été diffusée une première émission sur ce thème ; elle est donc, d'ores et déjà, disponible dans les Centres sous forme d'une cassette enregistrée.

La seconde, traitant du même sujet, sera diffusée mardi prochain 10 octobre.

Ces deux émissions ont pour principe de suivre un journaliste pendant la réalisation de deux sujets d'actualités régionales. L'émission du 10 octobre est volontairement laissée ouverte, c'est-à-dire qu'elle offre certains éléments de réflexion, qu'elle suscite des interrogations, mais qu'il est donné peu de réponses dans l'émission elle-même.

Cette forme vise à établir un dialogue entre les « utilisateurs » de cette émission et ses participants ou auteurs.

Nous souhaitons que nombreux soient les travaux et les questions qui nous parviendront au sujet des aspects de l'information abordés dans cette émission. Ces questions et travaux devront nous parvenir **au plus tard le 15 novembre,** pour que nous puissions en tenir compte dans l'émission réponse qui sera diffusée en décembre. Ces envois doivent être faits directement à l'adresse suivante :

RADIO-TÉLÉVISION SUISSE
ROMANDE Télévision éducative
case postale 234 **1211 - GENÈVE 8.**

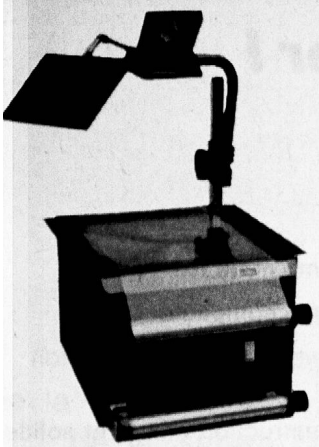

Rétro-projecteur CITO - HP-24 dès 580.–

Formats 25 × 25 ou 30 × 30 cm (A4)

Construction simple et très robuste pour un emploi quotidien ! Basse tension de 24 volts ! A l'abri des dérangements, résistant aux chocs ! Livrable également avec table de projection. Accessoires, service et vente dans toute la Suisse.

THERMOCOPIEURS dès Fr. 860.—
DUPLICATEURS
A ALCOOL, A ENCRE
ET MACHINES A
ADRESSER

cito

Machines de bureau
et accessoires
CITO S.A., Bâle

Demandez une démonstration sans engagement à M. P. EMERY, agent pour la Suisse romande, 1066 Epalinges-sur-Lausanne, téléphone (021) 32 64 02.

Stages de perfectionnement pour professeurs étrangers

EUROCENTRE PARIS
Stages de perfectionnement pour professeurs étrangers enseignant le français
10 juillet - 29 juillet 1978

EUROZENTRUM KÖLN
Weiterbildungskurse für fremdsprachige Lehrer, die Deutsch unterrichten
10. Juli bis 29. Juli 1978

EUROCENTRO FIRENZE
Corsi di aggiornamento per insegnanti stranieri di lingua italiana
dal 17 luglio al 5 agosto 1978

EUROCENTRO MADRID
Curso de perfeccionamiento para profesores extranjeros de español
del 10 de julio al 29 de julio 1978

Si vous désirez mettre à jour vos connaissances de la langue que vous enseignez et vous initier aux méthodes et techniques d'enseignement les plus récentes, demandez notre dépliant spécial.

Fondation suisse
EUROCENTRES
3 Lausanne · Passage Saint-François 12E
021 / 22 47 45

TOUT LE PAYS D'ISRAËL

17e pèlerinage biblique organisé par

l'ACTION CHRÉTIENNE POUR ISRAËL

sous la conduite du pasteur C. Duvernoy, de Jérusalem

Tout le pays d'Israël y compris la traversée de la péninsule du Sinaï d'Eilat à Sharm el Sheikh sur la mer Rouge.

Du 26 décembre 1978 au 6 janvier 1979
Vols de ligne SWISSAIR
Prix forfaitaire : Fr. 1990.—

raptim

Itinéraire et inscriptions :
RAPTIM S.A. Agence de voyage
boulevard de Grancy 19
1006 LAUSANNE
Tél. (021) 27 49 27

Société vaudoise et romande de Secours mutuels

COLLECTIVITÉ SPV

Garantit actuellement plus de 2500 membres de la SPV avec conjoints et enfants.

Assure : les frais médicaux et pharmaceutiques, des prestations complémentaires pour séjour en clinique, prestations en cas de tuberculose, maladies nerveuses, cures de bains, etc. Combinaison maladie-accident.

Demandez sans tarder tous renseignements à Fernand Petit, 16, chemin Gottettaz, 1012 Lausanne.

Pour votre prochain camp sportif !

LEYSIN vous offre son grand Centre d'altitude : patinoire couverte, curling, terrain de football, salle omnisports, (45 × 27 m), tennis, piscine, pistes de lancer et de saut, piste en forêt. Facilités de logement du dortoir à l'hôtel 1re classe.

Renseignements : Centre des Sports, 1854 **LEYSIN,** tél. (025) 6 14 42

TOUT POUR LA POTERIE A L'ÉCOLE

— terre et matériel
— cuisson - émaillage
— livraison en classe

Catherine Pool - Potière - (021) 77 10 75

Acheter HM-LUX c'est bien acheter !

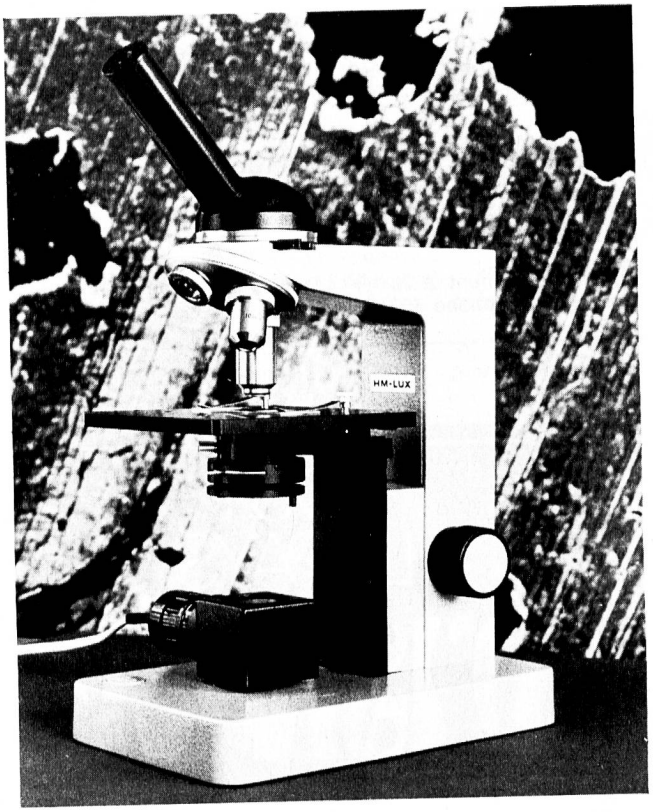

- Moderne — par sa forme nette
- Maniable — par sa forme compacte
- Possibilités d'extension — par son système de construction modulaire
- Robuste — par sa construction stable et solide
- Pas d'entretien — même après des années d'utilisation
- Son prix : **Fr. 850.—, Icha compris**

Leitz **est synonyme de précision dans le monde entier.**

WILD + LEITZ SA

Kreuzstrasse 60
8032 Zurich
Tél. (01) 34 12 38

Av. Recordon 16
1004 Lausanne
Tél. (021) 25 13 13

photocomposition

offset

reliure

main-d'œuvre qualifiée
machines modernes
installations rationnelles

précision, rapidité
et qualité pour l'impression
de revues, livres,
catalogues, prospectus,
imprimés de bureau

Corbaz S.A.
1820 Montreux
22, avenue des Planches
Tél. (021) 62 47 62

Maîtres imprimeurs
depuis 1899

BIBLIOTHEQUE NATIONALE SUISSE
15, HALLWYLSTRASSE 3003 BERNE

J. A
1820 Montr

Imprimerie Corbaz S.A., Montreux